



Procès-verbal n°24

Séance extraordinaire du jeudi 17 septembre 2020 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2020
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant les jetons de présence, vacations et honoraires des membres des autorités communales
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance au personnel actif et pensionné du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2020
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) pour la cession du camping de La Tène et une demande de crédit d'engagement de 2.686 millions de francs pour l'aménagement des infrastructures nécessaires à son exploitation
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 533'000 francs pour l'assainissement du port de La Ramée
8. Motion du groupe PLRT-PDCT « Pour un centre médical sur le territoire de La Tène »
9. Information orale du Conseil communal au Conseil général concernant les incidences de la pandémie Covid-19 à La Tène
10. Interpellations et questions
11. Lettres et pétitions
12. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
13. Divers

Le président Daniel Jolidon (GCD-PLRT) ouvre la séance et salue le Conseil communal, les membres du Conseil général, la presse ainsi que le nombreux public, en indiquant que cela lui fait plaisir de voir que des sujets intéressent encore notre population.

« Cette séance, qui est l'avant-dernière de notre législature et la dernière avant les élections, comporte des points à l'ordre du jour qui sont émotionnellement forts. Je demanderai donc que nous ayons une attitude sereine et objective. Les opinions et seules les opinions doivent être combattues ici.

Nous avons ce soir une situation inédite. Trois membres du Conseil général siègent en tant qu'indépendants. Pour vous, Messieurs, la règle suivante prévaudra : vous n'interviendrez qu'en votre nom propre et seulement lorsque je donnerai la parole aux membres du Conseil général. »

Le président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Laurent Suter (GCD-PDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en principe, l'ordre du jour est toujours accepté tacitement puisque nous préparons nos séances avec nos groupes et commissions, tout en essayant de dire des choses intelligentes, ce qui devient de plus en plus difficile.

Je propose de ne pas accepter cet ordre du jour et de supprimer les points qui touchent nos rivages de La Tène et de La Ramée, c'est-à-dire les points 6 et 7. Après la séance, nous aurons le temps, la possibilité de nous exprimer sans l'obligation de voter.

J'aimerais rapidement justifier mon idée.

Si les projets sont acceptés tels quels, il y aura des referenda : récolte de signatures, discussions entre partisans et adversaires, organisation de votations. Beaucoup d'énergie, de perte de temps : 2 à 3 ans comme pour l'Octogone.

Il serait plus utile de consacrer cette énergie à chercher des solutions plus attractives que celles présentées et éviter des procédures longues et coûteuses.

Autre argument : nous avons été élus pour 4 ans. Nous sommes en fin de règne ! Il serait plus démocratique que les nouvelles futures autorités s'occupent des « patates chaudes ». Elles auront d'autres données à intégrer. Je cite en vrac :

- Dragage au large de nos côtes ;
- Création d'un chemin aménagé sur toutes les berges. Nous n'avons pas intégré cette possibilité dans les projets. Si l'initiative « verte » voulue par les partis verts passe, cette initiative a abouti, elle devrait être votée prochainement puisque les délais sont déjà dépassés. Il s'agirait de construire une route d'1.5 m le long de nos berges sur tout le canton ;
- Nous n'avons pas tenu compte des fusions entre autres avec Saint-Blaise et son port. Il y a des synergies, d'ailleurs même sans fusion.

Les projets doivent donc être revus avec de nouveaux yeux, dans un nouveau contexte et en consultant toutes les instances concernées, à commencer par la commission qui s'occupe des impacts écologiques, cela n'a pas été fait.

Chers collègues et je terminerai par-là : quand les soldats français ont vu les pyramides, Napoléon leur a dit : « Du haut de ces pyramides, 40 siècles d'histoire vous contemplant ».

Moi, je vous dis que « du bas de nos rivages, 40 siècles d'histoire vous contemplant ».

Nos rivages méritent mieux que des décisions prises à la va-vite et, dans les conditions particulières que j'ai évoquées, je pense que ce serait un mieux pour notre commune que nous puissions naviguer sur des eaux plus calmes.

Merci pour votre attention. Merci Monsieur le président d'accepter de soumettre aux voix mon idée de non-entrée en matière immédiate. Je n'en ferai pas une maladie si je suis une fois de plus minorisé car j'en ai un petit peu l'habitude. Nous pouvons aussi refuser l'entrée en matière après avoir discuté des sujets. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, du côté du groupe PLR, nous entendons tout à fait la proposition de nos amis PDC. Nous sommes élus jusqu'à la fin du mois de décembre, la Covid ayant prolongé notre mandat, si bien que la démocratie doit avoir lieu jusqu'au moment où nous serons démis de nos fonctions ou reconduits par une élection. Nous estimons,

au sein du PLR, que nous devons pouvoir débattre de ces sujets. Sinon, nous faisons des législatures plus courtes et nous n'arrivons jamais à bout des sujets qui sont toujours reportés.

Par conséquent, nous souhaitons maintenir ces points à l'ordre du jour ».

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de la modification de l'ordre du jour qui est refusée par 31 voix, 2 pour et 6 abstentions.

Le président passe au point 1.

1. Appel

Le secrétaire **Elia Pecoraro** (GCD-PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 35 membres suivants (y.c. le président) :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Albert Patrick (GCD-PLRT) | 19. Luthi Michel (ELT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT) | 20. Marie-Thérèse Philippe (GCD-PLRT) |
| 3. Amez-Droz Laurent (GCD-PLRT) | 21. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 4. Bajrami Belul (INDEP) | 22. Montini Marino (GCD-PLRT) |
| 5. Bensimon Nathaniel (ELT) | 23. Montini Michel (GCD-PLRT) |
| 6. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT) | 24. Muster Michel (PSLT) |
| 7. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 25. Pecoraro Elia (GCD-PLRT) |
| 8. Caron Eric (PSLT) | 26. Perret Pascal (GCD-PLRT) |
| 9. Degiorgi Edith (ELT) | 27. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 10. Dolder Christophe (GCD-PDC) | 28. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 11. Ducraux Armand (ELT) | 29. Planas Michel (ELT) |
| 12. Fridez Alain (GCD-PLRT) | 30. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 13. Geijo José Luis (INDEP) | 31. Ryser Frédéric (GCD-PLRT) |
| 14. Glardon Philippe (PSLT) | 32. Sebhatu Luul (PSLT) |
| 15. Gomes Bruno (INDEP) | 33. Smith Ted (GCD-PLRT) |
| 16. Gonçalves Jorge (GCD-PDC) | 34. Suter Laurent (GCD-PDC) |
| 17. Jolidon Daniel (GCD-PLRT) | 35. Vaucher Pascal (ELT) |
| 18. Lauper Theresia (ELT) | |

Excusé(e)s :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------------|
| 1. Brönnimann Erich (ELT) | 3. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT) |
| 2. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 4. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT) |

Absent(e)s :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| 1. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT) | 2. Gligorov Ivan (PSLT) |
|----------------------------------|-------------------------|

Par conséquent, **la majorité est fixée à 18.**

Participant à la séance pour le Conseil communal :

Binggeli Maurice (PSLT), président
Butin Yannick (GCD-PLRT), vice-secrétaire
Eugster Martin (ELT), membre
Hoffmann Heinz (GCD-PLRT), vice-président
Rotsch Daniel (PSLT), secrétaire

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2020 est accepté à l'unanimité.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant les jetons de présence, vacations et honoraires des membres des autorités communales

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le rapport qui vous est présenté ici concerne la rémunération de votre exécutif. En effet, les montants en vigueur à ce jour ont été définis il y a une dizaine d'années maintenant et nous vous proposons aujourd'hui de les remettre à jour.

Nous n'avons pas voulu nous augmenter nous-mêmes, c'est pourquoi ce rapport passe maintenant, en fin de législature. Le Conseil communal pense qu'il est préférable d'adapter cette rémunération pour la nouvelle génération de conseillers communaux, ou plutôt ceux de la nouvelle législature.

Le rapport présente une comparaison des charges dans les comptes communaux 2018 des exécutifs, ramenée par habitant. Cette méthode de comparaison a été établie car toutes les communes n'ont pas le même principe de rémunération. Il y a au moins 4 principes différents :

- salaire selon classe et échelon dans la grille salariale de l'Etat ;
- forfait annuel avec ou sans jetons de présence ;
- base annuelle avec honoraires et vacations comme à La Tène.

Hormis le montant brut dans les comptes, ces 4 principes différents ne permettent pas de faire une comparaison claire. Comme vous avez pu le constater dans le rapport, notre commune n'est pas la plus chère ni la moins chère du canton, y compris en ne regardant que ses voisins proches.

Une augmentation de 7.4% de la rémunération globale de votre exécutif vous est proposée dans ce rapport et cela suite à une stagnation sur 10 ans. Quel salarié de la fonction publique n'a pas eu cette même augmentation, voire plus, sur les 10 dernières années avec 10 échelons de progression ?

En résumé, la question qui est posée aujourd'hui est la suivante : « Quelle valeur donnez-vous à la fonction de conseiller communal dans notre commune ? »

Je vous laisse y répondre et vous remercie de votre attention. »

Le président donne la parole aux commissions.

Belul Bajrami (INDEP), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie le mardi 1^{er} septembre, lors de sa séance régulière pour revoir les différents points d'ordre du jour du Conseil général de ce soir, dont le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant les jetons de présence, vacations et honoraires des membres des autorités communales.

Votre commission a discuté et étudié la proposition du rapport et les points de comparaison des modèles de la rémunération pratique dans les différentes communes du canton. Lors de la séance du 1^{er} septembre, les commissaires se sont abstenus à l'unanimité et ont demandé des justificatifs comparatifs et plus de précisions au Conseil communal.

Après avoir reçu les informations supplémentaires, nous avons appris que dans le modèle de rémunération de notre Conseil communal (honoraires + jetons de présence + vacations), le tarif pour chacun des composants se trouve à égalité, voire un peu au-dessus de celui des autres communes ayant le même modèle que nous.

Votre commission trouve que notre modèle actuel de rémunération est le bon pour une commune de notre taille.

Après consultation par voie électronique, les commissionnaires présents ont donné à l'unanimité un préavis négatif sur ce rapport. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste trouve très élégant de proposer un dédommagement financier adapté au travail effectué par nos élus communaux, car ils ne sont pas des bénévoles occupés à passer leur temps libre à refaire le monde.

Nos conseillers communaux sont de réels professionnels, comme des consultants mandatés par la population pour des domaines de plus en plus spécifiques.

Pour exemple, voici quelques salaires horaires :

- 160 francs pour un garagiste ;
- 120 à 200 francs pour un médecin généraliste selon le canton et Tarmed, facilement le triple pour un spécialiste ;
- 200 francs pour un physiothérapeute ;
- 500 francs voire plus pour un avocat ;
- 100 à 200 francs dans la construction, selon la branche ;

- 30 à 40 francs pour une femme de ménage.

Revenons à la rémunération du Conseil communal sur la base des chiffres 2018. Nos élus communaux ont effectué 2'839 heures de travail, à raison de 45 francs par heure, soit 127'762 francs.

En additionnant les honoraires, les jetons de présence et les vacances, nous arrivons à un total de 191'462 francs, soit un salaire horaire moyen de 67.43 francs (191'462 divisés par 2'39 heures et par les 5 élus du Conseil communal).

Il va sans dire que, pour le travail effectué chaque année, le salaire que nous leur allouons est bien loin de ceux précités. De ce fait, le parti socialiste soutient l'augmentation de 5 francs du salaire horaire pour atteindre 50 francs. Cela représenterait, toujours sur la base des heures effectuées en 2018, une augmentation annuelle de 14'195 francs.

Nous estimons que cette augmentation est tout à fait justifiée et ne va pas grever les finances de la commune. Le parti socialiste reconnaît et apprécie le travail et l'engagement de nos élus communaux et propose d'accepter cette augmentation de 5 francs du salaire horaire pour les vacances. Merci. »

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 7 septembre écoulé, l'Entente de La Tène a examiné, avec la plus grande attention, cette proposition d'augmentation des diverses indemnités des autorités communales.

Nous sommes bien conscients que la tâche devient de plus en plus ardue pour des miliciens, notamment pour un conseiller communal. La complexité des dossiers et le temps à y consacrer mériteraient, sans doute, une réévaluation de la rémunération.

Cependant, dans la situation actuelle, il nous semble que le moment est mal choisi. Au moment où le monde du travail est touché de plein fouet par la situation sanitaire que l'on connaît, une augmentation de plus de 11% pourrait être mal perçue. De plus, faire passer celle-ci juste avant les prochaines élections communales ne semble pas le bon timing.

En conséquence, l'Entente de La Tène, à l'unanimité des membres présents à sa séance de préparation, a décidé de ne pas entrer en matière sur cet objet pour le moment. »

Michel Montini (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au nom du GCD, nous avons pris connaissance de ce rapport et nous avons décidé à la majorité de l'approuver, aussi bien l'entrée à matière que la proposition de réévaluation de la rémunération de nos élus.

Je dois corriger sur un point la prise de position de mon préopinant. La rémunération horaire de 500 francs pour les avocats doit être relative à des avocats genevois ou parisiens. A Neuchâtel, nous n'avons pas tout à fait la même rémunération, car elle est de la moitié. Cela ne change rien au fond, mais je tenais quand-même à le corriger. Ou alors une réévaluation m'a échappé.

Cela dit, trêve de plaisanterie, nous avons trouvé très élégant d'avoir fait cette proposition pour les prochains élus. En effet, ce ne sont pas les élus eux-mêmes qui s'augmentent, comme cela arrive malheureusement assez souvent dans certaines démocraties de notre planète, mais l'augmentation est proposée pour les suivants.

Nous avons décidé, à la majorité, de donner suite à ce rapport. Je précise que la majorité a tout de même été relativement courte, sachant que 13 de nos membres étaient favorables alors que 10 étaient défavorables à cette augmentation, en ajoutant encore 2 abstentions.

Certains ont trouvé que le moment était mal choisi, dès lors que nous vivons une époque particulière où certains doivent se serrer la ceinture. Nous pouvions nous demander s'il est juste de le faire aujourd'hui et la majorité a tout de même considéré que tel est bien le cas.

Un élément particulièrement important est le fait de trouver des conseillers communaux prêts à remplir alors qu'ils ont des obligations familiales et professionnelles. La rémunération de 50 francs par heure reste une rémunération relativement symbolique. Gagner davantage n'est pas la première motivation, mais s'il faut encore se priver lorsque l'on s'investit pour la commune, le sacrifice est encore plus grand. Au surplus, il est nécessaire de justifier cela auprès de son conjoint que l'on prive de son temps libre. Nous pensons donc de manière majoritaire qu'il est bon de procéder à cette petite augmentation.

En comparaison, le tableau figurant en page 2 du rapport du Conseil communal, nous permet de nous rendre compte que la rémunération visée en francs par heure (moyenne de 41.05 francs) correspond

pour ainsi dire à la rémunération actuelle en vigueur à Saint-Blaise, qui est une commune voisine et qui rencontre des problématiques semblables.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons d'entrer en matière et de voter favorablement sur cet arrêté. Je vous remercie de votre attention. »

Bruno Gomes (INDEP) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas le bon moment pour augmenter le tarif horaire à 50 francs. Entre la crise du Covid-19, le chômage et les problèmes actuels, il faut prendre ces éléments en compte et je crois que la prochaine législature pourrait être un meilleur moment. Par conséquent, les conseillers généraux indépendants n'accepteront pas cet arrêté. Merci. »

Christophe Dolder (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vais tâcher de ne pas m'énerver. En ce qui concerne le Conseil communal, je dirais « Oui, mais le moment est mal choisi ». Certains font leur travail, d'autres le font moins bien et d'aucuns ne le font pas du tout.

Ma question concerne le Conseil général. Je n'ai jamais touché le moindre jeton de présence. Est-ce normal ? J'ai été naïf. J'ai fait une législature (la première et la dernière), je suis commissaire au sein de la commission de la police du feu et de la salubrité publique (ComFEUSAL). Nous courons et allons enquiquiner les gens le samedi matin, sans compter les séances. J'aimerais donc savoir si nous avons droit à quelque chose et comment cela se passe.

Je profite de l'occasion, en ce qui concerne la ComFEUSAL, de donner ma démission avec effet immédiat. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les jetons de présence des conseillers généraux sont versés aux partis chaque année. Ensuite, chaque parti est libre de les répartir ou de les garder. Un décompte des jetons de présence est établi pour les conseillers généraux, de même que pour les commissaires. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 22 voix pour et 11 contre.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est refusé par 15 voix pour, 16 contre et 1 abstention.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance au personnel actif et pensionné du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en une brève introduction de ce rapport, celui-ci fait en quelque sorte suite à celui présenté en 2018 pour le même sujet, mais concernant le syndicat de l'EOREN et les employés communaux.

Ces syndicats ainsi que notre commune sont affiliés à une caisse de prévoyance nommée Prévoyance.ne. Le syndicat de la Châtellenie est également affilié à cette caisse. Jusqu'au 30 juin 2020, la garantie était assurée par l'Etat, mais ne l'est plus depuis le 1^{er} juillet 2020. Les communes membres de ce syndicat doivent par conséquent se répartir la garantie pour la caisse de prévoyance.

La répartition a été faite selon le même principe que les charges de fonctionnement, selon la part « déchetterie », la part « STEP » et présente différents pourcentages. Merci. »

Le président donne la parole aux commissions.

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en 2018, le Conseil général avait accepté la même garantie pour l'EOREN, mais la Châtellenie était encore sous garantie par l'Etat. Ce n'est plus le cas depuis juillet de cette année.

A l'unanimité, la commission financière vous recommande d'accepter l'arrêté du Conseil communal. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Laurent Suter (GCD-PDC), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR-PDC a étudié le rapport qui demande une garantie du déficit prévisible de Prévoyance.ne pour nos employés de la station d'épuration.

Comme le dit si bien le rapport, il n'y a pas d'alternative possible. Donc, nous avons le choix entre approuver ou dire oui. C'est ce que feront certains, mais majoritairement, notre groupe s'abstiendra. Il est difficile d'approuver ou de désapprouver des décisions sur lesquelles nous n'avons finalement aucune prise. Si vous souhaitez le détail de notre votation de groupe, il y avait 14 abstentions, 7 pour et 3 contre. Merci pour votre attention. »

Manuel Carneiro Costa (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est lors de sa séance de groupe du mardi 15 septembre que le groupe PSLT a débattu du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance au personnel actif et pensionné du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle.

Il ressort que pour la grande majorité de membres du PSLT, ce rapport est beaucoup trop technique et présente un délai trop court pour pouvoir s'informer davantage. Nous n'avons pas eu d'autre choix que de l'accepter tel qu'il est présenté. C'est à la majorité des membres présents que nous acceptons ledit rapport. Merci. »

Nathaniel Bensimon (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'ELT accepte à l'unanimité le point no 4 de l'ordre du jour. Merci. »

Belul Bajrami (INDEP) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des indépendants accepte cet arrêté. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 32 voix et 2 abstentions.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 23 voix pour 0 contre et 9 abstentions.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2020

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous avons une nouvelle fiduciaire pour la révision des comptes 2019. Cette fiduciaire a effectué sa révision dans des conditions qui n'étaient pas optimales, étant donné que c'était au mois d'avril. Elle l'a cependant fait avec qualité et les rapports fournis ont satisfait le Conseil général et notre commission financière. Pour ces raisons, nous vous proposons de reconduire le mandat fait à cette fiduciaire pour l'année prochaine, afin d'effectuer la révision des comptes 2020. Merci. »

Le président donne la parole aux commissions.

Ted Smith (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière et le Conseil communal sont satisfaits par les prestations fournies par la fiduciaire Soresa SA durant la première année de son mandat. La collaboration pourra gagner en efficacité et en qualité dans la mesure où le mandataire connaîtra mieux l'équipe et le projet. Elle pourra donc faire davantage de recommandations.

La commission financière suit donc les recommandations du Conseil communal à l'unanimité et vous demande d'en faire de même. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au vu des arguments bienséants de ce rapport, lors de sa séance de préparation mardi, le PSLT a accepté la désignation de la fiduciaire Soresa SA en qualité d'organe de révision pour les comptes 2020. Merci. »

Michel Luthi (ELT), au nom du ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en matière de contrôle de comptes, l'habitude et la routine ne sont pas forcément bonnes conseillères.

Ceci dit, afin d'assurer un certain suivi et contrôle des recommandations faites par l'auditeur, l'alternance ne doit pas non plus être systématique.

C'est donc à l'unanimité des membres présents lors de sa séance de préparation du 7 septembre écoulé que l'Entente de La Tène a accepté la proposition du Conseil communal de reconduire le mandat de la fiduciaire Soresa SA pour la révision des comptes 2020.

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) pour la cession du camping de La Tène et une demande de crédit d'engagement de 2.686 millions de francs pour l'aménagement des infrastructures nécessaires à son exploitation

Le président donne la parole au Conseil communal.

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vais faire une petite introduction qui résumera les deux rapports, dès lors qu'ils sont liés.

Rarement les objets présentés à l'autorité législative n'ont suscité autant de réactions émotionnelles auprès des citoyens de la commune. Ce phénomène est réjouissant car il démontre que les citoyens s'intéressent encore aux projets et à la vie de la commune.

Nous pouvons certainement relever que les prochaines élections communales ne sont pas étrangères à ce phénomène.

Les remarques et critiques formulées dans la presse et les courriers peuvent pour certaines être retenues, mais il y a beaucoup d'interprétations erronées. Certainement que le rapport présenté manquait de clarté ou de précision. Nous en tirerons les leçons pour le futur.

Nous tenons également à mentionner que les allégations publiées qui expriment que le projet de camping et celui de la réfection du port de La Ramée sont liés sont totalement infondées.

Le plan directeur des rives définit effectivement que le port de La Tène présente un bon potentiel d'agrandissement et que celui de La Ramée absolument pas. C'est bien pour cette raison qu'une proposition d'assainissement du port de La Ramée a été présentée à votre autorité.

Un projet d'agrandissement du port de La Tène proposant de remplacer le camping résident par près de 300 places d'amarrage a bien été présenté en 2017, mais cette proposition n'a pas été retenue par les autorités. Dans les projets présentés, il n'est donc aucunement utile de faire référence à ce plan directeur.

Nous essaierons ce soir d'apporter des éléments qui permettront, je l'espère, de la situation. »

La présentation Powerpoint projetée lors de la séance est annexée au présent procès-verbal.

Le président donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie le 1^{er} septembre pour débattre de ce rapport du Conseil communal.

Bien que pas chose facile, votre commission s'est efforcée de garder le plus possible le focus sur la partie financière du rapport. Pas évident, surtout lorsque l'on sait ô combien émotionnel est ce thème ! Preuve en est, comme vous avez certainement déjà pu le lire ou l'entendre, l'intérêt tout soudain de certains laténiens, y compris des commissaires, pour ce thème du camping à l'approche des élections communales. Vous voyez... je m'éloigne, preuve que ce fut également difficile pour nous.

Tout d'abord, le DDP. Sur le principe, votre commission trouve bien que notre Conseil communal aille de l'avant et propose une solution qui, financièrement parlant, tienne la route, ainsi qu'une collaboration avec un partenaire sérieux dans ce domaine, le TCS.

Lors d'une précédente séance de commission, notre Conseil communal nous avait informé de ce projet ; mais avec des chiffres nettement en deçà de ce qui nous est proposé aujourd'hui. Nous n'étions pas contre le principe, puisque, financièrement toujours, ce camping doit pouvoir être mieux exploité et plus

rentable qu'il ne l'est à ce jour. Pour cette raison, nous avons demandé à notre Conseil communal de retourner à la table des négociations pour que le montant annuel offert puisse être sérieusement reconsidéré par le TCS. C'est chose faite aujourd'hui.

Concernant l'investissement de base de 2.4 millions de francs, la discussion s'est en partie focalisée sur la question de savoir si la commune devait ou non porter la main au porte-monnaie. De par le fait que cet investissement nous reviendra après 40 ans et que nous estimons qu'il faut que la situation reste « win/win », nous avons finalement estimé que la proposition d'investissement était financièrement acceptable dans ce projet, au vu des retombées annuelles et fixes d'au moins 240'000 francs par année que cela rapportera à la commune. Pour ce qui est des frais d'entretien des zones publiques, le DDP en tient compte pour un montant de 30'000 francs par année.

Nous avons également fait attention aux frais de personnel ainsi qu'au sort des employés communaux actuellement en poste. Malgré encore certaines incertitudes organisationnelles, normales à ce stade du projet, nous avons porté notre attention et posé nos questions afin de nous assurer que la situation future n'allait pas charger plus la commune qu'aujourd'hui. Nous avons également discuté sur le fait que nous devons nous assurer que l'employé restant, en sachant qu'un employé partira en retraite d'ici la finalisation du projet, puisse être replacé.

Un point nous a cependant fait grincer les dents. Il s'agit du fait de signer un chèque en blanc au Conseil communal pour la construction d'une buvette « celtique » sur le site. Il s'agit là, à notre avis, d'un projet ni à maturité, ni assez détaillé, ni assez avancé pour que nous puissions accepter d'y allouer un quelconque budget. Cependant, nous estimons utile, dans l'hypothèse d'ériger une buvette à cet endroit, de prolonger la pose de conduites jusque-là. Pour cette raison, la commission financière a demandé, dans l'optique de retirer une partie du montant demandé et lié à ce projet de buvette, d'amender le second arrêté et d'en réduire le montant en le faisant passer de 286'000 francs à 200'000 francs.

Pour le surplus, je vous renvoie au rapport du Conseil communal.

La commission financière a, avec 4 pour et 1 contre, donné un préavis positif à l'acceptation du projet de DDP et a accepté à l'unanimité des membres présents le second projet d'arrêté amendé. Merci. »

Michel Muster (PSLT), au nom de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics s'est réunie le 3 septembre dernier pour préavisier le rapport de Conseil communal relatif à l'avenir du camping de La Tène. La commission s'est penchée sur les deux arrêtés présentés après avoir soigneusement étudié ce rapport sous les angles touristique et environnemental.

Certes, une amélioration notable a été apportée au camping avec la construction du nouveau bâtiment sanitaire il y a quelques années : c'était un bon début. Toutefois, il faut se rendre à l'évidence que la pratique du camping évolue, on ne campe plus aujourd'hui comme en 1960. La pratique de cet art de vivre se diversifie et il est primordial de se mettre à la page pour faire de ce lieu un véritable camping. Voilà plus de 20 ans que la commune y songe sans parvenir à concrétiser une actualisation de ce bien. A chaque tentative, il a été impossible de surmonter l'obstacle de la diversification de l'offre.

Le site de La Tène, si beau, si calme, si riche en histoire, doit être accessible à tout le monde : campeurs occasionnels, camping caristes, adeptes du caravanning autant qu'aux résidents qui ont soigneusement réalisé une installation à leur convenance. Depuis quelques années, de nouvelles formes de camping apparaissent, comme la location de mobile-homes ou de petites habitations (bungalows, chalets, cabanes, roulottes, ...). Le camping de La Tène est vieillot et cher pour ce qu'il offre. Il doit être mis à niveau et au goût du jour. Est-ce qu'un tel développement est l'affaire d'une commune ? Certes que non !

A la fin de la précédente législature, une solution apparaissait. La commission a suivi pas à pas le processus de collaboration avec TCS Camping. Elle a veillé à ce que ce site reste accessible à tout le monde, qu'il ou qu'elle soit campeur occasionnel, résidente, de passage, baigneuse, marin d'eau douce adepte de la bronzette ou tout simplement promeneur, rêveuse. Elle a veillé à ce que les lieux ne soient pas dénaturés. Elle a veillé également à ce que soient rappelées les origines celtiques de l'endroit, au-delà d'une simple vitrine.

La commission a également vérifié que la cession du camping soit une opération acceptable pour la commune. L'arrangement conclu avec TCS Camping est, aux yeux de la commission, tout à fait correct.

La commune prend en charge les aménagements du fond pour 2.686 millions de francs et tout le reste, qui est en surface, est financé par TCS Camping.

La commission a pris acte que la transition pour les résidents actuels allait être accompagnée conjointement par les autorités de La Tène et TCS Camping.

En conclusion, la majorité des membres de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics vous invite, Monsieur le président, Madame, Messieurs, à entrer en matière et à accepter les deux arrêtés :

1. l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) pour la cession du camping de La Tène
2. une demande de crédit d'engagement de 2.686 millions de francs pour l'aménagement des infrastructures du camping de la Tène »

Pascal Perret (GCD-PLRT), au nom de la commission des travaux publics et des services industriels : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de leur séance du jeudi 10 septembre 2020, les membres au complet de la commission des transports publics et des services industriels se sont penchés sur le rapport précité du Conseil communal. Le conseiller communal Martin Eugster en était le porte-parole.

S'agissant du montant du crédit sollicité, il a été relevé que la somme de 2 millions de francs était initialement prévue. L'augmentation d'un tiers est intervenue en cours de développement et lors de la finalisation du dossier. Cela représente tout de même 686'000 francs de plus que par rapport à ce qui était au budget des investissements.

En soi, le rapport étant bien détaillé et explicite, il n'a pas appelé beaucoup de commentaires. Le conseiller communal Martin Eugster est revenu sur l'historique du camping et les différentes étapes pour améliorer les choses.

Pour gérer et développer un tel aménagement, il faut des compétences, de l'expérience et les structures professionnelles, ce dont la commune ne dispose pas. Partant, pour optimiser les choses tant d'un point de vue pratique que financier, il faut le confier à des spécialistes en la matière.

D'autres points ont été abordés, dont l'essentiel réside dans les deux points suivants :

- la commune n'est pas à l'abri de nouvelles exigences de la part des assureurs en matière de sécurisation des lieux en cas d'incendie ; en l'état, rien n'a été demandé.
- La partie « île » du camping ne doit pas faire l'objet de fouilles par les services archéologiques ; celle du « continent » l'avait déjà été par le passé.

Il convient de relever que pour la population laténienne, l'agrandissement de la zone publique de quelque 2'800 m² représente un plus indéniable. Le détail est décrit au point 3.2.2 du rapport.

En fin de séance, il a été communiqué aux commissaires que la commission financière allait proposer un amendement pour réduire le montant du crédit à 2'600'000 francs (pas de construction d'une buvette).

Au final, les membres de la commission émettent un préavis favorable pour les 2 arrêtés soumis. »

Le président donne la parole aux groupes.

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, cher public, chers représentants des médias, rarement un sujet n'a occupé autant de temps au sein de notre groupe.

Nous avons d'ailleurs reçu deux conseillers communaux à notre séance de groupe de jeudi dernier pour échanger avec eux. Je vais malheureusement être un peu long car le sujet est important et j'ai 20 pages de texte. Mais, je vous rassure, il est rédigé en Arial 18, interligne 1.5. Cela devrait quand-même être plus court que ces 20 pages.

Le serpent de mer que constitue le dossier « camping de La Tène » a fait surface ! Juste avant les élections communales ! Damned !

Tel le monstre du Loch Ness, il a montré le bout de son museau et il déchaîne déjà les passions. Les résidents se mobilisent, les opportunistes sortent du bois, les conservateurs sont aux aguets et les

référendaires en embuscade ! Le clientélisme et le corporatisme, qui font souvent recette dans notre canton, gangrènent d'ores et déjà le dossier.

Au sein du PLR, nous pensions qu'un épilogue à ce dossier relevait du mythe, qu'il était impossible d'aboutir à quelque chose de concret. Vous le savez très bien chers collègues, le dossier du camping de La Tène est ouvert depuis bien longtemps, depuis trop longtemps diront certains. Les projets ont été nombreux. Nous ne referons pas l'histoire mais nous constatons que toutes les initiatives de reprise ont échoué. Ce qui montre bien que la simple volonté de vouloir bien faire les choses ne suffit pas. Et même si certaines initiatives semblent parfois pavées de bonnes intentions, il faut que ces dernières soient concrétisées avec sérieux, savoir-faire et professionnalisme.

Pour bien illustrer cela, nous nous souvenons du projet d'Animatène (je regarde mon grand frère qui était à la tête d'Animatène à l'époque et qui a passé beaucoup d'heures à s'occuper de ce dossier) qui n'a malheureusement pas abouti, et dernièrement du pharaonique projet de Marina qui prévoyait d'installer un port pour de grands et polluants yachts sur l'emplacement du camping ! Nous n'avons jamais été bien informés sur ce dossier, mais il a bien existé et n'a pas réussi à se concrétiser.

Désormais le dossier du camping revient et il est étonnant de l'exprimer ainsi : nous nous en réjouissons !

Nous souhaitons le dire d'entrée, pour le groupe libéral-radical, à l'image du monstre du Loch Ness que les écossais adorent et appellent affectueusement Nessie, ce camping, cette baie de La Tène, ce lieu magique, nous l'adorons ! Nos concitoyens et nos concitoyennes, les habitant-e-s de La Tène et environs aussi l'adorent ! Et ils méritent que l'on s'en soucie !

D'un point de vue politique, pour notre groupe (et nous sommes d'accord avec nos amis socialistes), la gestion d'un camping n'est pas une mission qui doit incomber à une collectivité publique. Une collectivité publique, telle que notre administration communale, doit mettre son énergie au règlement des tâches régaliennes d'une commune : sécurité, éducation, droits politiques, protection sociale, infrastructures, aménagement du territoire notamment. Pas dans la gestion d'un camping !

En ce sens, nous partageons la vision du Conseil communal car il propose de remettre la gestion du camping à un acteur éprouvé du domaine, sérieux et qui maîtrise son sujet. Un acteur qui gère à satisfaction bon nombre de campings à travers la Suisse, tout simplement le plus grand gestionnaire de camping de notre pays. La Tène, lieu chargé d'histoire, qui a donné son nom à une époque, l'âge de La Tène, mérite bien d'être confiée à un acteur reconnu et qui ne cherche pas le profit à tout prix s'agissant d'une association à but non lucratif.

Pour rappel, on dit parfois que le TCS est le club de la « bagnôôôtle » (avec l'accent genevois de Dieu), c'est faux. Il y a plus de 120 ans, ce sont 205 cyclistes qui ont jeté les bases du plus grand club de la mobilité de Suisse, qui compte 1.5 million de membres aujourd'hui ; et c'est en 1946, au sortir de la deuxième guerre mondiale, que le TCS s'est lancé dans la gestion des campings. Les tarifs des campings TCS ne sont pas hors de prix et réservés à une élite comme le disent certains Je vous invite à faire du camping et à comparer les prix. Le glamping coûte plus cher mais c'est toujours moins cher qu'une nuit d'hôtel et c'est une offre parmi d'autres au sein des campings TCS !

Dans les points positifs toujours, ce projet nous réjouit car nous voyons que le Conseil communal a bien négocié la rente annuelle avec ce partenaire. Obtenir une rente de 240'000 francs + 30'000 francs est une belle réussite, alors que la première proposition dépassait à peine 100'000 francs. Nous reconnaissons la pugnacité de notre Conseil communal. Nous souhaitons d'ailleurs le féliciter.

Le Conseil communal, en choisissant de collaborer avec le TCS sur le dossier du camping, souhaite apporter du dynamisme, un vent de fraîcheur sur notre magnifique site de La Tène. Il souhaite faire rayonner cet endroit, ce joyau, le joyau de la couronne de la commune. Le changement de modèle d'affaire permettra de générer un nouveau tourisme, tourisme entre autres de passage qui apportera des revenus pour les commerces de notre commune et probablement pour l'ensemble du Littoral neuchâtelois et certainement de notre canton. Je fais un peu de publicité pour la campagne actuelle « Il faut consommer local » et nous espérons que cela y contribuera.

Nous nous réjouissons du fait que le Conseil communal ait prévu d'agrandir les zones d'accès au public au bord de la baie. En effet, il est proposé de libérer 2'800 m² pour un accès libre aux habitants de la région d'un des sites les plus exceptionnels du Littoral Est.

Ces points positifs, ces félicitations adressées au Conseil communal sont malheureusement la pointe de l'iceberg... de la baie de La Tène.

Les points négatifs sont nombreux, encore trop nombreux aux yeux de notre groupe.

Ces points négatifs, ceux qui font dire à notre groupe que ce dossier, bien qu'intéressant, n'est pas mûr et qu'il doit être retravaillé et complété sur plusieurs axes. Les voici :

Tout d'abord, le rapport qui nous est proposé ne présente aucune offre comparative ou alternative à celle du TCS. Nous pensons qu'il sera très difficile de s'aligner avec le projet monté avec le TCS mais il n'est pas prudent à nos yeux de ne pas envisager ou proposer une autre voie.

Deuxièmement, le rapport ne dit rien sur les économies qui seront engendrées au sein de la commune. Outre les deux collaborateurs directement impliqués sur le site, suivre le dossier du camping demande un temps considérable à une multitude d'acteurs au sein de l'administration communale. Se défaire de cette tâche doit permettre de réduire les postes de travail. Combien d'EPT en moins à l'horizon 2022 ? Telle est la question. Le chiffre de 1.5 EPT a été articulé et c'est certainement un minimum. Notre groupe demande une information claire et un engagement formel du Conseil communal par la suite. Nous ne pouvons pas transférer une tâche et en conserver les charges, c'est un non-sens économique.

Autre problème, le rapport dit que l'on sollicite le Conseil général alors qu'il ne serait normalement pas nécessaire de le faire s'agissant de transactions relevant du patrimoine financier. Ceci n'est pas correct. En effet, la loi sur les communes prévoit à son article 52 que les transactions immobilières sont soumises à l'approbation du Conseil général. De ce fait, nous demandons que le Conseil général soit impliqué dans toute prise de décision concernant le futur de ce camping.

Le rapport ne dit rien de précis sur l'accompagnement des résidents qui verront leurs baux à loyer résiliés. Il ne dit rien de précis sur les délais, sur les mesures qui seront proposées pour trouver un nouvel emplacement ici, sachant que 70 emplacements seront toujours réservés au camping résidentiel ou ailleurs. Ces personnes méritent plus de considération et de bienveillance qu'un simple courrier et un rendez-vous en décembre 2020. La communication doit absolument être soignée. Autre chose, sachant qu'un tel déménagement engendrera éventuellement des frais pour la commune, nous aimerions que ce poste ne soit pas oublié dans ce projet.

Le rapport dit que les collaborateurs-trices travaillant au camping pourront être repris par le TCS. Ce point n'est également pas précis dans le rapport. Comment, à quelles conditions, dans quels délais ? Ces personnes méritent également considération même si au sens de la loi sur le statut de la fonction publique, s'agissant d'une réorganisation, leurs postes pourraient être purement et simplement supprimés.

Le rapport ne dit rien de précis sur la gestion du port de La Tène. Selon nos informations, le TCS reprendra la gestion du port et encaissera les taxes d'amarrage. Question : devra-t-il entretenir le port ? Cela nous semble logique mais il faut le dire.

Le contrat qui précise le droit de superficie n'est pas joint au présent rapport et nous souhaitons le voir ou alors qu'il soit discuté en commission financière. Il devra être très clair sur les conditions de remise du camping à l'issue du délai de 40 ans. Le rapport est lacunaire sur cette question. Il manque une information financière importante sur les droits de retour des bâtiments, exigés en bon état : est-ce à titre gratuit ou à leur valeur intrinsèque, ou à la valeur amortie ? Cela est très important à l'échéance. Notre groupe pense que c'est, s'agissant de l'intérêt de la collectivité, la gratuité sauf impense autorisée par superficiaire et amortie sur la durée écoulée à 2.5% qui doit être négociée.

Concernant la rente complémentaire de 5%, si le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions de francs, c'est un mécanisme que nous trouvons élégant, mais nous n'avons aucune idée s'il s'agit d'un chiffre réaliste ou exceptionnel.

Autre point problématique aux yeux du groupe libéral-radical : l'investissement de 2.4 millions de francs. Notre groupe ne comprend pas pourquoi il appartient à notre commune de supporter ce risque. Le modèle d'affaire du TCS prévoit une arrivée d'eau et d'électricité. Nous ne le discutons pas et ne jugeons pas ce modèle qui semble faire ses preuves et correspond aux attentes de la clientèle. Toutefois, à notre sens, tous les investissements devraient être à charge du superficiaire pour limiter le risque politique. Dans le cas contraire, nous demandons que le superficiaire nous paie une compensation en cas de vente ou de résiliation précoce du DDP. Les habitants étant toujours peu enclins à investir pour un objet qui ne leur apporte a priori rien directement, il faut être très prudent sur cette question. Pour rappel, les habitants de La Tène avaient accepté de justesse le crédit de 1.9 million de francs pour la reconstruction du bâtiment sanitaire du camping de La Tène. Vous vous souvenez du score : 817 voix

étaient favorables contre 800 voix défavorables. La participation faisait rêver d'ailleurs (nous espérons qu'elle sera la même le 25 octobre), elle qui s'élevait à 45.55%.

Avant dernier point, mais d'une importance capitale, le rapport ne nous apprend rien sur l'environnement, l'énergie et la biodiversité. Certes, les rives et la baie ne font pas partie du DDP et resteront dans le giron de la commune. Mais dans quelle mesure, en cédant la gestion du site au TCS pour 40 ans, la commune de La Tène pourra conduire sa politique de l'environnement, de l'énergie et de la biodiversité aussi sur ce site ? Une convention avec le TCS sur cette question serait certainement une solution ou une mention dans le DDP.

Compte tenu de tous les points négatifs ou lacunaires précités, pour notre groupe, ce rapport doit être retiré après ce débat d'entrée en matière. Si ce n'était pas le cas, nous demanderions une suspension de séance. Comme déjà dit, ce dossier mérite d'être retravaillé dans le sens de nos remarques, discuté au sein des commissions dédiées et être représenté dans une nouvelle variante à notre législatif. Le Conseil communal ne doit pas aller aussi vite que possible, il doit aller aussi lentement que nécessaire. Reculer n'est pas de la faiblesse. C'est faire preuve d'intelligence et de sagesse.

Nous souhaitons toutefois répéter, malgré toutes les remarques critiques mais toujours constructives - vous l'aurez remarqué -, que nous croyons en un dénouement heureux de ce dossier et nous réitérons nos remerciements au Conseil communal pour le travail réalisé jusqu'ici ! Merci de votre attention. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du lundi 7 septembre, l'ELT a étudié attentivement le rapport du Conseil communal concernant l'octroi d'un droit de superficie pour la cession du camping de La Tène.

La majorité des membres de l'ELT est favorable à l'externalisation de la gestion du camping. En effet, le développement d'un camping ne fait pas partie des tâches prioritaires d'une commune. Un acteur spécialisé, comme le TCS, est mieux à même d'assurer la pérennité d'une offre de qualité.

Rappelons que contrairement à La Ramée qui est située en zone nature, le site du camping se situe en zone touristique. La perspective d'offrir des bungalows à la location renforce ainsi l'attrait touristique de La Tène.

Actuellement, les résidents représentent un peu plus d'une centaine de privilégiés qui jouissent de ce site magnifique. La location permettrait d'élargir le cercle des bénéficiaires tout en réduisant la surface du camping.

Effectivement, le projet proposé prévoit de rétrocéder environ 2'800 m² de terrain, afin d'agrandir les plages et surfaces à disposition de la population.

L'aménagement des espaces publics par contre ne nous semble pas totalement abouti et mériterait un complément de rapport. Le nombre de places d'amarrages prévues dans le port de La Tène n'apparaît pas non plus dans le rapport.

Une association en cours de fondation a, semble-t-il, fait une offre de reprise à la dernière minute.

Afin de pouvoir étudier cette nouvelle offre de reprise et de permettre au Conseil communal de finaliser son rapport concernant l'aménagement des espaces publics, l'ELT demande le report de cet objet au prochain Conseil général. Merci. »

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, sur la rive bernoise de La Thielle, toute une faune se côtoie :

- des oiseaux à plumes
- des humains à poils
- des poissons à écailles

... sur la rive neuchâteloise, que voulons-nous ?

C'est le moment pour le Conseil général de prendre ses responsabilités.

Il est alors temps de décider quelle vie nous souhaitons donner à ce magnifique endroit qu'est notre camping au bord du lac, un des bijoux de notre commune qui fait parler nos cœurs et résonner nos pensées.

Nous aimons les gens, tout en respectant la nature.

Il est aussi temps que ce camping devienne un lieu en harmonie avec la nature qui l'entoure.

Maintenant, mettons-nous au travail et ne laissons pas seul le TCS décider de l'avenir du camping. Continuons le travail effectué par nos autorités jusqu'à ce jour en y ajoutant nos envies, nos idées politiques, les idées des commissions ainsi que celles de la population que nous représentons.

Rejoignons les initiateurs du projet pour arriver ensemble, dans la paix et la joie, à quelque chose de tout à fait harmonieux et satisfaisant. Ne nous contentons pas simplement d'accepter un crédit qui nous amènera vers beaucoup trop d'inconnues.

Le parti socialiste vous propose de ne pas entrer en matière à ce rapport et de concevoir éventuellement un projet futur avec beaucoup plus de certitudes, tout en choisissant en toute conscience la finalité à donner à ce bel endroit. Merci. »

Bruno Gomes (INDEP) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous remercions le Conseil communal et la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics pour le rapport concernant l'octroi d'un DDP au TCS pour le camping de La Tène.

Certains éléments de ce rapport sont une avancée certaine aux yeux du groupe vert'libéral qui l'a revu avec attention... »

Le président Daniel Jolidon intervient et demande à Bruno Gomes de ne pas s'adresser au nom du groupe vert'libéral, qui n'existe pas encore officiellement au sein du Conseil général et de ne pas le citer.

Bruno Gomes (INDEP) : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal nous a remis un rapport de 5 pages pour un projet coûtant 2.686 millions de francs. Cet investissement n'est pas acceptable.

Je ne sais pas si vous connaissez Pierre Magne. Le Project Management Institute (PMI) a indiqué quels sont les éléments à intégrer dans un projet.

Je trouve que le projet est mal ficelé, mal analysé et sans rigueur. Les périmètres du projet sont mal définis. Il manque de la documentation détaillée. Il manque des détails dans le plan de projet. L'estimation du coût est inexacte et le leadership de ce projet est inefficace.

Je vais simplement faire un survol au sujet de ce projet.

Nous sommes étonnés du calendrier choisi par le Conseil communal pour présenter, en pleine période électorale pour les élections communales, un projet d'une telle envergure avec de tels impacts sociaux, financiers et environnementaux. Les listes des candidats ont déjà été déposées et il est déjà évident que le nouveau mode de scrutin changera significativement le paysage politique de cette assemblée.

L'attente de l'arrivée de groupes politiques très attentifs à la politique environnementale, comme cela a été le cas lors des dernières élections fédérales, aurait été le bienvenu dans un dossier où manifestement cet aspect a été totalement négligé. Pour cette raison, nous demandons le report du vote sur ce dossier après la nomination des nouvelles autorités.

Le Conseil communal nous demande un engagement financier ferme, alors que le TCS n'a jusqu'à présent manifesté que des intentions. Le Conseil d'administration du TCS doit se prononcer en automne, selon le rapport. C'est après cette décision que nous connaissons l'enveloppe financière que le TCS entend engager. Nous saurons à ce moment si les négociations qui ont pris place entre le Conseil communal et le TCS seront entérinées par le Conseil d'administration du TCS ou si d'importants éléments du dossier seront remis en cause. Nous pensons que cet argument vaut déjà à lui seul le report du vote sur ce dossier.

Concernant l'environnement, nous constatons que la commission de l'environnement et du développement durable n'a pas été formellement consultée. Les éléments qui nous ont été remis ne permettent pas de se faire une idée exacte de l'impact environnemental du nouveau camping TCS, tant au niveau des matériaux utilisés que de la préservation ou de l'enrichissement des haies et buissons existants. Force est de constater que l'observation des campings TCS environnants nous amène à la plus grande réserve sur ce point. Il serait également intéressant de savoir ce que le TCS entend entreprendre au niveau des extensions du camping dans la forêt. Nous proposons donc le renvoi en commission de ce dossier.

Au niveau de la situation financière de la commune, avec une dette à 150% de l'acceptable et une fortune à 60% de ce qu'elle devrait être, la situation est pour le moins critique. Même si ces dernières

années les résultats financiers se sont montrés encourageants, c'est au prix d'une forte pression fiscale sur la population qu'il conviendrait pourtant de modérer.

La crise économique attendue liée à Covid-19 n'a pas encore déployé tous ses effets. Une forte montée de chômage est attendue par tous les acteurs économiques, donc une diminution des rentrées fiscales accompagnée d'une montée abrupte des charges sociales. Le moment n'est pas vraiment opportun pour prendre des engagements financiers aussi importants sans une sérieuse pesée des intérêts et fixer la priorité des investissements, nous pensons notamment au pôle économique. Cet élément est également en faveur d'un report de décision.

S'agissant du financement, investir 2.7 millions de francs pour un statu quo en rendement financier et la perte de tout contrôle sur un des éléments identitaires de notre commune est quand même difficilement justifiable aux yeux du contribuable. L'exaltation d'un élu pour le monde celtique ne peut en aucun cas justifier un tel cadeau sur un plateau d'argent au TCS.

L'optimisation de la gestion qui est le seul argument factuel que nous ayons trouvé dans le rapport ne justifie pas à lui seul la cession pour 40 ans du camping à des conditions financières de notre point de vue totalement défavorables à la commune. Cet élément est en faveur d'un refus clair et net du projet.

En ce qui concerne le social, nous avons été alertés par une association de résidents du camping qui fait valoir des arguments recevables. La population de notre commune désire-t-elle vraiment que le camping de La Tène devienne un camping de luxe pour vacanciers de passage fortunés ou au contraire un camping plus écologique et plus accueillant.

Selon nos informations, les locataires n'ont pas été avertis de ce projet et en ont seulement été informés par la publication du rapport sur le site de la commune en vue de ce Conseil général. Il ne faut pas se leurrer, la majorité d'entre eux sera expulsée ou se verra proposer des tarifs inabornables. Pourquoi créer de tels drames sociaux sans pouvoir justifier d'une quelconque nécessité ou intérêt financier déterminant.

Les locataires pris au dépourvu tentent de se constituer en une association pour la gestion du camping, comme cela a été fait avec succès à Colombier. L'association VivaCité assure avec efficacité la gestion du camping et en outre, offre à la population des activités intéressantes autour du camping et de sa plage. Nous pensons que c'est une éventualité qu'il faut étudier et nous proposons un report de décision dans l'attente d'une offre.

Sans variantes, ce projet vous est proposé sans alternative. Il est d'usage pour une décision aussi importante que plusieurs choix et options soient présentés.

En 2016, un investisseur avait proposé une solution allant totalement dans le sens du plan directeur cantonal d'aménagement des rives du lac, protection du port de La Ramée et agrandissement du port du camping qui occupe une belle deuxième place dans ce plan cantonal. Le projet a été gelé avant que le dimensionnement exact et les aspects financiers soient abordés. L'investisseur attend toujours une réponse du Conseil communal et est disposé à reprendre les contacts pour proposer une variante et un réel choix aux autorités de notre commune. Il serait judicieux de reprendre contact avec lui. Nous pensons qu'il ne faut rater aucune opportunité et proposons donc le report du vote de l'arrêté afin que le Conseil communal prenne contact avec lui.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre l'entrée en matière et nous ne proposerons pas d'amendement. Nous préférons le chemin du référendum. Merci. »

Christophe Dolder (GCD-PDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je serai bref. Ce qui me gêne un peu, c'est que l'on n'entend qu'un seul mot « TCS, TCS, TCS ». Je me suis amusé, j'ai été sur internet cet après-midi et j'ai pu constater que le TCS n'a pas la meilleure des réputations.

On ne parle pas du camping de Gampelen, qui va disparaître. J'y vais de temps en temps à vélo et je peux vous dire qu'ils ont une balafre terrible avec des clôtures électriques pour ne pas être envahis par les sangliers. Pour ceux qui connaissent, c'est épouvantable, c'est râpé tout autour.

Le camping de Salavaux, qui est également un camping TCS, ne présente pas non plus de bonnes appréciations des utilisateurs. Une habitante de Berne a posté un commentaire sur internet avec comme objet « Katastrophal ». Elle n'a fait que de dégueuler sur le camping de Salavaux, que je ne connais pas.

Par contre, afin de savoir qui gérait le camping d'Avenches, qui est magnifique, j'ai effectué quelques recherches et il s'avère qu'il s'agit de Tourisme Avenches.

Un deuxième camping qui est intéressant et que je connais bien est le Camping Les 3 Lacs. J'ai fait un tour à vélo cet après-midi, je m'y suis arrêté et j'ai discuté. J'ai demandé à parler au chef en précisant que j'avais besoin de quelque chose. De leur côté, ils seraient intéressés à reprendre le camping de La Tène. Ce camping est géré par une société privée.

En ce qui me concerne, je trouve qu'une seule offre, celle du TCS, c'est un petit peu court. Ça me rappelle un peu la passerelle. C'était une occasion unique, il n'y avait que ça, alors qu'on aurait pu l'avoir pour beaucoup moins cher, même gratos, si on avait su négocier. Je suis un petit peu commerçant. Quand j'achète un tracteur, je fais toujours venir un concurrent. Je demande une démonstration le même jour. Lorsque j'ai acheté mon dernier tracteur, je savais exactement celui que je voulais et celui que je ne voulais pas, mais ceux qui voulaient me le vendre ont décidé de baisser le prix.

Il serait peut-être bien de penser à l'histoire du Camping Les 3 Lacs, car le responsable est sérieusement intéressé et serait prêt à discuter. Merci. »

Maurice Binggeli (CC) demande une suspension de séance de 10 minutes que **le président** prononce.

☞ Suspension de séance.

A la reprise des débats, **le président** donne la parole au Conseil communal.

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous avons entendu les remarques positives qui ont été évoquées et nous remercions les membres du Conseil général. Les interventions amenées nous confortent dans notre projet.

Certaines remarques nous permettront d'apporter des éléments complémentaires, de creuser et de préciser des éléments déjà connus. En effet, par rapport à certaines questions, les réponses se trouvaient dans le DDP. Toutefois, cela n'était pas précisé dans le rapport.

La création de la nouvelle association qui propose de reprendre la gestion du camping n'est pas un problème. Animatène a essayé de le faire et cela a malheureusement échoué.

Pour réaliser tout cela – et nous pensons qu'il serait dommage de ne pas le faire – le Conseil communal vous remercie pour les remarques. Il les a entendues et retravaillera le projet avec les commissions, notamment la commission de l'environnement et du développement durable. Cette dernière sera intégrée dans tous les projets car il est essentiel qu'elle donne son avis.

Dès lors, nous retirons ce rapport afin de le retravailler et nous reviendrons avec les éléments permettant de répondre à vos questions. »

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 533'000 francs pour l'assainissement du port de La Ramée

Le président donne la parole au Conseil communal.

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, suite au premier retrait de ce rapport, présenté en mai 2019, nous avons entendu les membres du Conseil général et nous nous sommes approchés des locataires afin d'entendre leur avis ainsi que leurs propositions avant de retravailler le projet. Malheureusement, aucun autre groupe d'intérêt ne s'est approché des autorités afin de partager ses préoccupations avant que nous retravaillions ce projet et cela est bien dommage.

Au vu des informations émotionnelles publiées par les médias, il est nécessaire de remettre l'église au milieu du village, comme le dit le dicton populaire. Comme je l'ai fait pour le rapport relatif au camping, je vais projeter une présentation qui permettra de donner quelques explications au sujet du rapport qui, peut-être, était quelque peu lacunaire ou pas complètement clair par rapport à ce projet d'assainissement et non d'agrandissement. »

La présentation Powerpoint est annexée au présent procès-verbal.

Le président donne la parole aux commissions.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est lors de sa séance de préparation du mardi 1^{er} septembre que la commission financière a étudié le rapport du Conseil communal concernant l'assainissement du port de La Ramée.

La commission s'est évidemment concentrée principalement sur les aspects financiers du projet.

Elle a été surprise que malgré le redimensionnement du ponton la facture globale ne diminue que de 15'000 francs.

En fait, l'économie réelle sur le ponton est de 100'000 francs, dont il faut déduire les 50'000 francs nécessaires à l'installation des bouées et corps-morts.

Contrairement à l'ancien projet, le nouveau projet inclut le réaménagement des places à terre pour un montant d'environ 20'000 francs.

Suite à ces travaux, les taxes d'amarrage au port de La Ramée, relativement basses pour la région, seront actualisées.

Les frais financiers de ces travaux seront couverts par les taxes d'amarrage et par un prélèvement à la réserve des ports. Cet investissement n'impactera pas les finances communales.

La majorité de la commission financière a donné un préavis favorable. »

Michel Luthi (ELT), au nom de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme on le voit, comme on l'entend et surtout comme on le lit, certains sujets arrivent encore à soulever pas mal d'intérêt et de passion parmi la population. Nous ne nous en plairons pas et comme cela tombe en pleine période électorale, ce n'est que du bonheur.

Lors de sa séance du 3 septembre écoulé, la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics a examiné avec la plus grande attention ce rapport bis concernant l'assainissement du port de La Ramée.

Les commentaires des membres de la commission et les questions posées au conseiller communal en charge du dossier ont confirmé que cet assainissement était utile et nécessaire.

Suite au premier rapport sur ce sujet et à la séance d'information en compagnie des utilisateurs du port, nous constatons qu'il a été tenu compte, dans la mesure du possible, des critiques, remarques et propositions qui furent émises à ce moment-là que ce soit au niveau de l'amarrage, du choix des matériaux ou de la signalisation du port, notamment.

Tout le monde se rejoint et est d'accord pour dire que le cadre naturel de cet endroit doit être préservé au maximum et qu'en aucun cas il ne doit devenir une sorte de marina. Ceci dit, il faut éviter que toutes les installations à terre ou sur l'eau ne subissent les outrages du temps et ne deviennent inutilisables, voire dangereuses à l'avenir.

Un port doit être un endroit vivant où les bateaux vont et viennent. En aucun cas il ne doit, faute de place pour manœuvrer ou d'installations adéquates, devenir un musée à barquettes. Ce qui est proposé ici ne constitue que des améliorations mais, en aucun cas, une atteinte à la nature puisque celle-ci ne sera pas touchée directement. Mieux même, répondant à la demande de la commission, l'arrière-port devrait être débarrassé de tout objet ou véhicule indésirable (remorques à bateaux par exemple). Par ailleurs, une transformation naturelle ou un changement d'affectation du site ne sont pas négociables.

Certes, certains détails pourraient être encore améliorés. Il ne faut pas oublier que La Ramée n'est pas juste un petit port mais aussi une petite plage. A cet égard, la rampe d'accès au lac pour les bateaux ne devrait pas recouvrir toute la partie sablonneuse.

Il va de soi que toutes ces améliorations ont un coût et, de prime abord, les locataires du port sont prêts à accepter une modification du tarif de location en découlant.

Pour toutes ces raisons, la commission, à une très large majorité, vous invite à accepter cette demande de crédit de 533'000 francs pour l'assainissement et la pérennisation du port de La Ramée. »

Le président donne la parole aux groupes.

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce projet a été présenté il y a une année déjà, le 13 juin 2019, pour être plus précis. Aujourd'hui, a-t-il évolué en fonction des questions qui s'étaient posées à l'époque ? Que nenni ! C'est regrettable. Ce qui est proposé maintenant n'est aucunement en phase avec le lieu et son histoire. Il y a une année, les trois groupes de ce Conseil étaient unanimement acquis à l'entretien normal du port et au renforcement de sa digue. Mais les trois groupes étaient farouchement opposés à la construction d'un ponton qui défigurerait le site de La Ramée. Le Conseil communal avait finalement retiré son rapport en précisant

qu'il allait revenir en proposant une solution différente, respectueuse du site. Force est de constater que le projet proposé aujourd'hui est très ressemblant au précédent, pour ne pas dire identique.

Le site de La Ramée, son passé, son présent et son avenir sont un sujet très émotionnel pour la population, à en croire les réactions lues dans la presse locale et les courriers que les présidents de parti ont reçus. Ce port pour petite batellerie de pêcheurs doit rester un port de petits bateaux, au faible tirant d'eau et aux dimensions modestes. On veut encore pouvoir y observer et entendre les oiseaux, on veut encore pouvoir admirer le balancement des roseaux dans la brise et si le spectacle qu'offre la danse des échelles rouillées était encore là demain en témoin du passé, les cœurs s'en réjouiraient.

Ce dossier est nouveau en termes de solutions techniques. Il faut reconnaître que le rapport ne reflète pas précisément les mesures d'entretien effectivement prévues. Le principe de garder un port semble emporter l'adhésion d'une majorité du groupe socialiste. Mais l'érection de 9 piquets et l'installation d'un ponton flottant défigurant le site n'est pas une solution crédible. Le métal galvanisé et le bois exotique n'ont rien à faire là. L'organisation du dépôt chaotique des remorques sur la terre ferme est à réorganiser. La pollution plastique programmée de la rampe d'accès est à proscrire.

Au final, on se rend compte que trop de questions se posent encore. Il ne faut toutefois pas éluder la question de fond s'agissant du maintien d'activités nautiques à La Ramée *versus* rendre ce lieu à la nature pour répondre aux objectifs des différents niveaux de protection (cantonal, fédéral, etc). Restons cependant simples dans l'entretien du port de La Ramée, laissons-le dans son jus, faisons juste ce qu'il faut pour l'entretenir : dragage périodique et consolidation soft de la digue, quitte à devoir le refaire plus souvent.

Le groupe socialiste décide de donner une chance à ce projet d'entretien du port de La Ramée, en favorisant de ne pas voter l'entrée en matière afin que le Conseil communal puisse revenir avec un projet plus proche des attentes de la population. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce rapport a déjà été traité le 13 juin 2019 et nous nous sommes déjà longuement exprimés. Notre rapporteur, Monsieur Frédéric Ryser, avait développé la position du GCD. Il s'était exprimé sur l'angle environnemental et sous l'angle financier. Il avait relevé que notre groupe était pour un renforcement de la digue, tout en précisant que la dépense était outrancière.

La position de notre groupe n'a pas changé. Nous en avons débattu jeudi dernier. Nous avons 19 personnes contre, 3 pour et 1 abstention, donc une grande majorité opposée à ce projet, qui nécessite d'être repris selon nous. Nous nous opposons donc aussi à l'entrée en matière et si l'entrée en matière devait avoir lieu, nous nous opposerions ensuite au niveau du vote. Le projet passionne plus aujourd'hui. Est-ce une coïncidence avec l'approche des élections communales, nous nous posons la question.

Nous avons décidé de publier l'intervention de Monsieur Ryser dans le bulletin des communes de demain, ce qui permettra à chacun de lire ce que nous avons dit l'année passée. Nous n'avons pas attendu la période pré-électorale pour nous exprimer sur des questions environnementales, mais également financières. Merci de votre attention. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du lundi 7 septembre, l'ELT a également étudié le rapport du Conseil communal concernant l'assainissement du port de La Ramée.

Contrairement au camping de La Tène qui se situe en zone touristique, le port de La Ramée se situe en zone nature et à ce titre, il a doublement retenu notre attention.

Tout d'abord, les membres de l'ELT ne contestent pas l'entretien usuel du port, le dragage périodique permettant de compenser l'ensablement. De même, la digue protégeant le port, également fort appréciée des baigneurs de la région, nécessite à l'évidence une remise en état.

Par contre, l'ELT désapprouve totalement la suppression de la petite plage au profit d'une rampe de mise à l'eau démesurée.

La technique d'amarrage avec des poteaux à l'arrière qui a cours dans les autres ports de la région ne semble pas avoir été envisagée dans le rapport.

La dimension des places d'amarrage a également fait débat. Actuellement, dans le port principal de La Tène, les places d'amarrage à disposition ont des largeurs de 1.90 m, 2.30 m et 2.50 m maximum. Le projet pour La Ramée prévoit des monstres d'une largeur de plus de 3 m.

Pour l'ELT, La Ramée est un petit port pour des petits bateaux. Il faut donc limiter la largeur des bateaux à 2.50 m.

Manifestement, les précisions données ce soir par le Conseil communal concernant les dimensions des bateaux et de la rampe de mise à l'eau étaient nécessaires.

Enfin, afin de préserver la tranquillité de ce site naturel, l'ELT propose qu'à l'avenir seuls des bateaux avec une propulsion décarbonée puissent y être admis.

Pour toutes ces raisons, la majorité des membres de l'ELT refusera l'entrée en matière. »

Belul Bajrami (INDEP) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous remercions le Conseil communal pour son rapport sur le port de La Ramée mais nous vous dirons d'emblée que nous sommes profondément déçus que les inquiétudes exprimées lors du Conseil général du 13 juin 2019 n'aient pas été prises en compte.

Nous sommes d'avis que le renforcement sous-marin de la digue doit être fait et nous espérons un rapport allant uniquement dans ce sens.

En lieu et place, nous recevons une resucée du rapport précédent où l'on a simplement retiré les catways. Sous le titre d'un assainissement du port de La Ramée, c'est en fait un redimensionnement total de la capacité d'accueil du port qui nous est présenté ! Nous voulons préserver ce site naturel et en interdire l'accès à de plus gros bateaux !

Force est de constater que tous les prétendus problèmes techniques soulevés résultent d'une traction sur la digue liée à l'augmentation de la taille et du poids des bateaux. Bateaux dont nous ne voulons justement pas à La Ramée. Il y a des problèmes liés à la mouvance des fonds marins certes, mais cette digue a supporté sans broncher la traction des bateaux depuis des dizaines d'années !

Nous pensons qu'une solution simple de deux piquets arrière avec un système d'amarres coulissantes permet de remplacer les corps-morts dont tout navigateur vous dira que c'est une plaie en cas de mauvais temps. Coût minimal par rapport au ponton et à ses immenses piquets enfoncés à 10 m de profondeur et dépassant laidement le sommet du môle. En outre les frais d'entretien sont réduits à néant par rapport au système actuel. Nous nous permettons de vous faire remarquer que c'est le système utilisé dans le port du camping et qu'il donne satisfaction. En outre, en plaçant ces piquets à 2.5m d'intervalle, nous pouvons garantir que de plus grandes unités ne pourront entrer dans ces places, ce qui est notre objectif final.

Pour l'accès aux bateaux depuis la digue, il existe des systèmes simples et modulaires d'échelles nécessitant seulement de petits ancrages sur le môle, un gigantesque ponton n'est en aucun cas nécessaire.

Des places de 3.05m de large pour 7.50m de long, un tirant d'eau supérieur à 1m, c'est l'ouverture du port à des bateaux moteurs de plus de 300CV. Ceux-ci sont peu manœuvrant à basse vitesse et entrent rapidement dans les ports en générant de fortes vagues. Les jets puissants de leurs hélices découpent littéralement la vase et la zone alluvionnaire. Ce type de bateaux est à proscrire d'un port situé en plein centre d'une réserve naturelle.

Contrairement à ce qui est laissé supposer, les feux ne sont pas nécessaires pour des ports qui ne sont pas ouverts à la navigation générale.

Nous passerons rapidement sur l'ineptie environnementale de pontons recouverts de bois exotique ou de dalles en plastique immergées recouvrant la rampe d'accès. Nous pensons qu'il serait au contraire opportun d'utiliser le sable extrait d'un léger dragage pour réensabler les petites plages de part et d'autre de la rampe et de décaper cette dernière qui est envahie par les algues.

L'arrêté ne mentionne pas la commission de l'environnement et du développement durable, aurait-elle été oubliée ?

Inutile de préciser que nous voterons contre l'entrée en matière, nous ne proposerons pas d'amendements au cas où elle serait acceptée mais nous nous préparons déjà pour la récolte des signatures, ce sujet est un cadeau de choix en période électorale !

Le conseiller communal en charge du dossier a apporté quelques petits changements dans son option mais n'a pas parlé ni montré de tableau des coûts. Au sein de la commission financière, j'ai donné un rapport, une idée, une proposition. Nous ne sommes pas contre les travaux du port de La Ramée, qui doivent être faits, mais on peut le faire avec des coûts minimaux. Merci beaucoup. »

Laurent Suter (GCD-PDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de parler comme un vieux.

Nous avons, à Wavre, à l'époque où nous ne formions pas une commune avec Marin, un petit four qui tombait en ruine, un peu comme la digue de La Ramée. Comme vous le savez, c'est un groupement de citoyens qui a résolu le problème avec les autorités communales. La protection civile a coulé 16m³ de béton pour refaire ce petit four, simplement, sans eau, sans électricité. A ce jour, ce petit four marche bien et fonctionne toujours bien.

Je pense que si nous avons trouvé les forces nécessaires dans notre petite commune de Thielle-Wavre de l'époque, nous devrions quand-même pouvoir trouver quelques dizaines de citoyens motivés à payer de leur personne pour sauver un objet qui fait partie du patrimoine auquel nous sommes tous attachés.

Je pense que de tels sujets à caractère émotif sont mieux gérés par des citoyens motivés que par des autorités politiques. Je crois au civisme des gens de Marin. Je vous remercie. »

Maurice Binggeli (CC) demande une suspension de séance de 5 minutes que **le président** prononce.

↪ Suspension de séance.

A la reprise des débats, **le président** donne la parole au Conseil communal.

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal s'est réuni et vous a entendu. Nous vous avons déjà entendus il y a une année et nous vous réentendons aujourd'hui. Le projet apporte des améliorations. A première vue, certaines améliorations ne conviennent pas. Des propositions ont été amenées, comme celle des piquets arrières. Je pose la question aujourd'hui : 40 piquets arrières au milieu du port ou des bouées, qu'est-ce qui est le plus propre pour l'environnement ? Nous nous renseignerons auprès des autorités afin de déterminer si nous pouvons planter des piquets au milieu du port de La Ramée.

Nous retravaillerons le projet et nous essaierons de vous amener quelque chose qui tienne compte de vos remarques. Par conséquent, nous avons décidé de retirer également ce rapport afin de retravailler ce sujet. »

8. Motion du groupe PLRT-PDCT « Pour un centre médical sur le territoire de La Tène »

Le président donne la parole aux motionnaires.

Laurent Amez-Droz (PLRT-PDCT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, effectivement, parlons santé après toutes ces émotions. Certains dans la salle auront besoin d'un médecin et d'un bon remontant pour garder le moral. La santé nous est proche et chère et au nom du groupe PLR-PDC, je vais brièvement défendre cette motion demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un centre médical (cabinet de groupe) sur la commune de La Tène.

Nous constatons effectivement une réelle pénurie de médecins sur le territoire de notre commune. Il est effectivement important pour l'attractivité de cette commune qu'elle ne se limite pas seulement en son centre commercial, ses rives, son lac et ses sociétés locales, mais aussi que des prestations de santé soient offertes car après le logement (qui pousse en nombre), le travail et la famille, la santé fait clairement partie des priorités.

Or nous constatons deux phénomènes récents :

1. La pénurie de médecins

Depuis la volonté de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss de créer, dans les années 2000, un *numerus clausus* dans la formation des médecins, nous remarquons aujourd'hui que ceux qui prennent leur retraite ne sont souvent pas remplacés par des plus jeunes qui terminent leur formation et que le peu qui terminent doivent être attirés en leur facilitant la vie pour qu'ils s'installent chez nous

2. La mode des cabinets de groupe

C'est une nouvelle manière de pratiquer la médecine qui a les avantages d'une meilleure répartition du travail entre les médecins, d'une permanence, de services plus étendus et plus efficaces.

Nous citons dans le développement écrit de notre motion l'exemple du Landeron et nous donnions comme piste d'étude pour le Conseil communal des contacts à établir avec les communes de Saint-Blaise, d'Hauterive et Enges avec lesquelles nous envisageons de fusionner.

Sur ce dernier point, l'actualité nous a rattrapés car nos voisins du Conseil général de Saint-Blaise ont dû se pencher sur un rapport du Conseil communal datant du 1^{er} septembre dernier alors que notre motion est du 27 août. Ce rapport traite de la réaffectation du collège de la Rive de l'Herbe en cabinet de groupe.

Nous pensons qu'il s'agit d'une excellente opportunité très proche de notre commune et très bien desservie par tout mode de transport.

Le rapport de Saint-Blaise indique que le futur cabinet du collège de la Rive de l'Herbe desservira un bassin du Littoral Est de 18'000 habitants.

Le Conseil général de Saint-Blaise a voté jeudi passé un crédit de 4.6 millions de francs pour transformer le collège en centre médical. Il est important que notre Conseil accepte cette motion pour montrer son intérêt à s'associer au projet de Saint-Blaise pour vérifier que les concitoyens de La Tène puissent profiter de ce centre et en définir les conditions d'accès, voire s'assurer que notre actuel médecin « isolé » puisse y participer et que dans ce sens, le Conseil communal joue un rôle fédérateur pour s'associer à ce projet.

Au cas où ce ne serait pas le cas, étudier alors les autres pistes que nous avons évoquées dans notre motion. Merci de votre attention. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, oui, l'ouverture des cabinets médicaux sur notre commune est très important et primordial.

Le Conseil communal est conscient de cette pénurie et travaille sur ce dossier depuis plusieurs années. Il ne faut pas grand-chose pour y arriver : un local, des médecins et un soutien du Conseil général. La grande difficulté est d'avoir ces 3 ingrédients en même temps et c'est là que le bât blesse.

Nous avons soit des médecins mais pas de locaux ou le contraire et si ces deux ingrédients sont enfin réunis, c'est le Conseil général qui n'est pas en phase.

Pour l'instant, nous n'avons qu'un local, qui est l'ancien local des pompiers. Pour le transformer en cabinet médical, cela est très onéreux. De plus, selon les médecins, le local est trop petit.

Nous avons maintenant la possibilité de voir avec la commune de Saint-Blaise ce qu'elle pense de s'associer avec nous ou nous de nous associer avec eux. Il s'agit d'un projet pour le futur.

De toute façon, avec ou sans motion, ce dossier est une priorité du Conseil communal. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, voilà une excellente proposition de nos confrères. Le groupe socialiste adhère totalement à cette motion et se réjouit que la commune devienne bailleresse en affectant ses locaux vacants à un centre médical.

Faute de pompiers pour éteindre les feux, installons des médecins pour faire baisser les fièvres ; les anciens locaux des pompiers à Marin nous paraissent une excellente solution. De façon générale – d'ailleurs notre groupe était déjà venu au travers d'une motion qui malheureusement n'avait pas été bien loin – si la commune est maître du fonds ou du bien immobilier, elle a tout loisir d'y installer qui elle veut.

En soutenant unanimement la motion du groupe PLRT-PDCT, le groupe socialiste espère aussi gagner quelques voix aux prochaines élections communales. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'Entente de La Tène se soucie également de l'offre médicale à disposition de la population laténienne. Un centre médical est non seulement souhaitable, mais nécessaire dans la région du Bas-Lac.

Nous avons également dans un premier temps pensé déposer une motion dans ce sens.

Cependant, ayant eu connaissance du projet de centre médical à Saint-Blaise (qui devait être traité au mois de juin de cette année, contrairement à ce qu'a dit le conseiller général Amez-Droz), il nous a paru judicieux d'attendre plutôt que de lancer un projet concurrent, surtout dans la perspective d'une éventuelle fusion.

En néophyte de la politique, le côté électoraliste d'une telle motion nous avait quelque peu échappé !

Ce qui ne nous a pas échappé par contre, c'est que plusieurs conseillers généraux PLR de Saint-Blaise se sont inquiétés de la faible rentabilité de ce projet.

Alors plutôt que d'une motion pour un centre médical à La Tène, c'est de plus de coordination entre les autorités de la région que nous avons actuellement besoin.

L'ELT souhaite que le Conseil communal prenne contact avec le Conseil communal de Saint-Blaise, afin d'évaluer le potentiel du projet de futur centre médical dans le collège de la Rive-de-l'Herbe avant de se lancer dans une quelconque étude.

C'est pourquoi la majorité des membres de l'ELT refusera la motion du PLR-PDC. »

Belul Bajrami (INDEP) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le petit groupe des indépendants va dans la même direction de la motion et appuiera la demande d'avoir un centre médical et en même temps de collaborer avec Saint-Blaise vu que demain nous serons peut-être une commune fusionnée. Nous soutenons donc la motion. »

Le président procède au vote de l'entrée en matière de la motion, qui est acceptée par 26 voix contre 8 contre.

Le président confirme que la motion est acceptée et que le Conseil communal a 6 mois pour établir un rapport en réponse à la motion.

Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai dit que je donnais plus de temps au Conseil communal [pour répondre à la motion], sachant qu'on ne peut pas faire cela du jour au lendemain. Le projet de Saint-Blaise prévoit une échéance en 2023 et s'il y a la transformation d'un bâtiment, le Conseil communal ne pourra pas répondre dans 6 mois. Tout cela est indiqué dans le texte de la motion. »

9. Information orale du Conseil communal au Conseil général concernant les incidences de la pandémie Covid-19 à La Tène

Le président donne la parole au Conseil communal.

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce soir, je suis en mesure de vous donner quelques informations au sujet de cette fameuse Covid-19 dont on parle, qui nous tourne autour et que nous essaierons de ne pas attraper.

Grâce aux plans de protection, notre commune n'a pas eu de personnel contaminé au niveau professionnel. Les associations et les élèves qui ont utilisé les salles n'ont pas eu de contaminations entre eux. C'est grâce aux efforts de notre personnel, au sérieux des plans de protection qui sont mis en place que nous y sommes arrivés.

Tous les nouveaux éléments que nous devons mettre en place ont demandé l'engagement d'aide supplémentaire au niveau des concierges. Des personnes ont donc été engagées temporairement afin de pouvoir assumer toutes ces tâches. Cela aura évidemment une incidence sur les finances publiques et les comptes 2020, comme toutes les autres actions que nous avons entreprises. Au final, l'important est que nos collaborateurs ainsi que les personnes venant occuper nos locaux soient en sécurité. »

10. Interpellations et questions

Le président donne la parole à l'auteur des questions

Question du conseiller général Jérôme Amez-Droz « Nuisances sonores au centre de Marin » et « Ecoliers-écolières systématiquement en retard à l'école ».

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord une question relative aux nuisances sonores au centre de Marin. Des habitants nous ont signalé des nuisances en soirée et une bonne partie de la nuit au centre du village, dans le secteur des écoles. Est-ce que le Conseil communal en a également été informé ? Si oui, quelles actions ont été mises en place par le Conseil communal pour y remédier ?

Je pose directement la deuxième question. Nous avons appris que le bus postal de la ligne 133 Le Landeron – Marin – Saint-Blaise – Enges arrive à 8h13 à Saint-Blaise le matin. L'école débute à 8h15. Le temps de monter au collège de Vigner, la vingtaine d'élèves de Thielle-Wavre arrive

systématiquement 5 à 10 minutes en retard à l'école (10 minutes*5 jours*39 semaines*2 ans = 3'900 minutes d'enseignement en moins). Selon nos informations, cette situation perdure depuis de nombreuses années et elle est apparemment tolérée par les autorités scolaires.

Est-ce que le Conseil communal peut nous confirmer que ces informations sont exactes ? Si oui, est-ce que le Conseil communal peut s'engager à intervenir auprès du comité scolaire de l'EOREN, du service cantonal des transports et de CarPostal afin que cette situation soit améliorée ? En pays horloger, on démarre à l'heure. C'est un signal très positif qu'on donne à nos élèves.

Sur le même sujet mais avec d'autres considérations plus globales, l'association des parents d'élèves vient d'écrire au Conseil communal et il nous semblerait pertinent que ce courrier puisse être communiqué au Conseil général. Plusieurs petits problèmes sont évoqués dans le cadre de ce courrier, notamment pas de bus à l'arrêt des cours à 11h00 et j'en passe. Merci de votre attention. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je réponds à la première question. Ah si seulement le problème ne se produisait qu'au centre du village, il serait plus facile de le régler.

Si nous voulons parler de tapage nocturne, nous avons également des problèmes vers la zone touristique, plus particulièrement sur le grand parking et sur nos routes. Le bruit fait partie de la sécurité, c'est pourquoi nous aimerions vous donner quelques informations au sujet d'autres problèmes récurrents et les multiples incivilités dans notre commune, qui sont à résoudre. Il y a notamment des véhicules qui descendent au Chalvaire ou à La Ramée alors que cela est interdit, les dégradations de mobilier communal, les excès de vitesse, les contre-sens ou encore des cyclistes, qui même avec deux panneaux d'interdiction, continuent de circuler.

Nous pourrions encore parler des déchets qui jonchent le sol au bord des routes ainsi qu'aux écopoints. Nous pouvons encore mettre en avant le parcage illicite, les petits trafics de drogue dans différents endroits sans parler des vols ou d'autres infractions, trop longues à énumérer. Bien entendu, ce sont de petites infractions, pas très graves, mais qui à la longue épuisent nos habitants.

Pour répondre à la question : nous avons bien entendu reçu des plaintes. Nous avons pris les mesures suivantes : informations à nos agents de sécurité et à la police neuchâteloise ; lettre au conseiller d'Etat, Monsieur Alain Ribaux ; une ronde supplémentaire est assurée par l'agence de sécurité ; et une demande de discussion avec les membres de la CRST (Conférence régionale de la sécurité de l'Entre-deux-Lacs).

Nous préparons également une information à la population et d'autres réflexions sont en cours (par exemple des jeunes qui iraient à la rencontre des jeunes, la formation d'un groupe de réflexion au sein de la commune, etc).

Que peut faire la commune à 2 heures du matin ? Envoyer nos ASP, seuls et sans armes ? Barricader les places avec des fils barbelés ou installer des interdictions ? Mettre un agent de sécurité toutes les nuits, jeudi, vendredi et samedi ? Vous nous donnez le budget ?

Et que faire de nos jeunes ? Voulons-nous les confiner chez eux ? Non. Le premier problème est de plus en plus le manque de respect à la Constitution et aux règlements.

Le deuxième problème est fondamental. Il provient du manque d'effectif de la police neuchâteloise. C'est pourtant sa mission d'assurer la sécurité et la tranquillité des gens la nuit. Malheureusement, il y a toujours plus de réduction dans ses effectifs, donc moins de rondes effectuées dans les communes.

Le problème des autorités communales est justement d'agir en haut lieu pour renverser cette tendance afin de ramener des effectifs en suffisance à la police neuchâteloise pour que les forces de police puissent exécuter leurs missions, surtout la nuit et le week-end.

Pour cela, nous avons besoin de vous, de la population. Vous devez absolument appeler police secours au 117 dès que vous constatez une incivilité. La commune ne pourra pas faire grand-chose si vous n'avez pas appelé au préalable la police.

Pour terminer, j'aimerais préciser que ces problèmes ne sont pas provoqués uniquement par nos jeunes. Malgré tout, nous sommes en réflexion pour trouver une solution pour qu'ils puissent s'amuser sans que cela nuise à la sérénité de notre population.

En dernier lieu, j'aimerais vous annoncer que notre nouvelle ASP, Madame Dora Marques Lopes, qui était présente en début de soirée, a suivi 3 mois de formation et a réussi haut la main les examens de fin de formation. Nous la félicitons. Aujourd'hui, elle est pleinement opérationnelle. Merci beaucoup. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la question des horaires des cars postaux entre Wavre et Saint-Blaise revient régulièrement depuis quelques semaines par différents canaux.

Les horaires actuellement en vigueur ont été élaborés lors de la fusion des deux lignes de CarPostal, qui reliaient Saint-Blaise à Lignièrès et Marin-Epagnier au Landeron. Cette nouvelle ligne reliant Enges au Landeron a été orientée pour répondre aux besoins des deux centres scolaires sur le territoire de l'Entre-deux-Lacs ainsi que des adultes voulant obtenir des correspondances avec les trains BLS et CFF.

Il est à relever que depuis la fusion des deux lignes CarPostal (130 et 131), Marin-Epagnier est relié à Saint-Blaise depuis l'Entre-deux-Lacs. Les élèves de Wavre et de Thielle qui se rendent à Saint-Blaise ne sont plus contraints de changer de bus à Marin-Epagnier.

Les horaires ont été définis en synergie avec les directions des deux centres scolaires et les autorités communales ont trouvé un bon compromis et satisfaire le plus grand nombre de personnes. Depuis le début, la direction et les enseignants sont tolérants pour accueillir et libérer les enfants qui prennent le car postal.

Pour cette année, tous les enfants ayant l'école à Saint-Blaise et venant de Wavre sont dans la même classe et l'enseignante adapte ses cours pour ne pas péjorer le retard quotidien de ces enfants. Si besoin, pour réaliser le programme, quelques heures d'appui peuvent être programmées par l'enseignante afin de compléter le manque de temps au cours de l'année.

En parallèle à ces actions correctives immédiates, des actions préventives sont en cours de réflexion en lien aussi avec la motion populaire sur les fréquences de transports publics sur Wavre, que le Conseil communal est en train de traiter. Changer les horaires d'une ligne en concession et subventionnée par le canton et la Confédération prend un temps certain et les pistes en réflexion sont différentes.

En espérant avoir répondu à la question et aux inquiétudes pour ces enfants, le Conseil communal continue à travailler sur ces sujets pour trouver des solutions plus adaptées dans les années à venir. Je vous remercie de votre attention. »

11. Lettres et pétitions

Néant.

12. a) Communications du Conseil communal

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez tous suivi avec passion il y a un peu plus d'une année les aventures de Duir, le gland, qui s'est amusé à nous expliquer ce qu'est une chênaie.

Les aventures vont reprendre et la deuxième phase de la création de la chênaie de La Tène débutera en novembre de cette année. La plantation se passera dès le printemps de l'année prochaine, en mars 2021. Nous planterons à nouveau 500 petits chênes, qui seront les enfants de Duir. Quelques articles paraîtront dans le bulletin des communes et la population sera invitée à participer à la plantation et une démonstration lors de la coupe sera également proposée à la population de La Tène. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme promis lors d'une séance du Conseil général, je reviens sur la question de Monsieur Bruno Gomes par rapport aux conditions de droit de superficie octroyées sur la parcelle du CIS, qui se trouve à côté du camping.

Etant donné qu'il s'agit de patrimoine financier, nous avons demandé l'autorisation au bénéficiaire du droit de superficie et cette personne ne nous a pas autorisés à fournir des informations publiquement. Par conséquent, nous ne pourrions pas répondre à la question de Monsieur Gomes. »

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

13. Divers

Pascal Vaucher (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'actuelle commission de fusion de La Tène a été nommée le 20 septembre 2018 suite à la séance des autorités à Enges le 7 juin 2018.

La commission de fusion, d'entente avec les commissions des trois autres communes impliquées, vous a proposé de réaliser un sondage sur l'ensemble du territoire concerné par le projet de fusion.

Le mandat a été confié à l'institut de sondage M.I.S. Trend à Lausanne avec l'appui du RUN.

Le sondage a pu se réaliser malgré la pandémie et le rapport de M.I.S. Trend, de même que le communiqué de presse vous ont été notifiés par le biais d'Echotène le 19 juin dernier.

Pour rappel, le sondage a enregistré un taux de participation de 52.5%, considéré par les spécialistes comme particulièrement élevé. Il sera très difficile de faire mieux lors des prochaines élections communales...

De manière globale, les populations des quatre communes se sont exprimées majoritairement (62%), en faveur de la fusion si elles devaient voter celle-ci actuellement. A ce jour, 20% de la population est indécise, alors que seul 18% de la population des quatre communes affirme qu'elle voterait certainement ou probablement contre la fusion.

Concernant les résultats par commune, Enges plébiscite le projet avec 77% d'avis favorables. Suivent Hauterive avec 63%, puis La Tène et Saint-Blaise avec chacune 61% d'opinion en faveur du projet.

Concernant le périmètre de fusion, 45% de la population des quatre communes a déjà confirmé sa satisfaction s'agissant du scénario de fusion proposé à quatre communes. 30% des habitants sont encore indécis ou sans avis et 25% demandent encore à être convaincus. Ce résultat souligne la nécessité pour les autorités de poursuivre leur travail d'information et d'explication à l'attention de la population sur ce sujet.

Les quatre commissions de fusion proposent de poursuivre les travaux préparatoires jusqu'à la fin de cette législature.

En parallèle, il s'agit de solliciter auprès du Conseil d'Etat une prolongation de la subvention aux fusions dans son montant actuel, soit 600 francs par habitant jusqu'à fin 2020 (ce montant est censé passer à 200 francs par habitant dès 2021).

L'idée est de définir une structure de projet (Copil, groupe de projet, mandataire, etc.) pour conduire un éventuel processus de fusion.

La décision d'engager ou de ne pas engager le processus de fusion pourra ainsi être prise en toute connaissance de cause. En cas d'acceptation, une convention de fusion pourra ainsi être élaborée lors de la prochaine législature. Merci. »

Christophe Dolder (GCD-PDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je souhaite adresser des remerciements, presque des excuses, au sujet des propos que j'ai tenus au sujet des jetons de présence. Je vous remercie de m'avoir renseigné, maintenant je sais ce qu'il en est.

Je maintiens ma démission de la commission du feu et de la salubrité publique. Par contre, que les choses soient claires : j'ai été élu, je reste PDC jusqu'à la mort du PDC. Cela veut dire, comme vous l'avez vu, que je ne me représenterai pas sur les listes.

J'ajouterai encore que j'étais étonné, par rapport aux jetons de présence, qu'il y ait un problème avec une commune comme La Tène, qui est réglée et qui a un contrôle.

Quand j'étais délégué dans une organisation agricole, j'avais presque honte de la façon dont nous étions dédommagés. A Berne, au Bernerhof, le parking du métro était payé, nous avions à manger à midi et ce n'était pas le menu de jour. En plus, nous touchions encore 200 francs par jour. Par contre, ils ne voulaient rien payer pour les betteraves. Voilà, j'ai dit. »

– Applaudissements –

Le président Daniel Jolidon : « Mesdames, Messieurs, je vais faire ce dont j'ai rêvé depuis tout jeune, c'est l'hôtesse de l'air. A cause du Covid-19, je vous demanderai de sortir par la porte là, par les portes là le plus rapidement possible. Merci d'avoir patienté si longtemps. Je vous souhaite une bonne rentrée chez vous et prenez soin de vous. La séance est levée à 22h55. »

– Applaudissements –

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

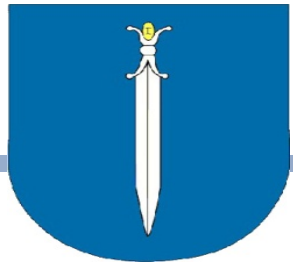
Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

D. Jolidon

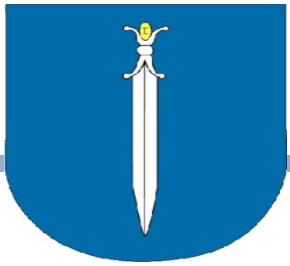
E. Pecoraro



Octroi d'un DDP pour la cession du camping et demande d'un crédit d'engagement

Après plus de 20 ans de réflexion, de projets avortés et de nombreuses heures de travail fournie par les autorités communale

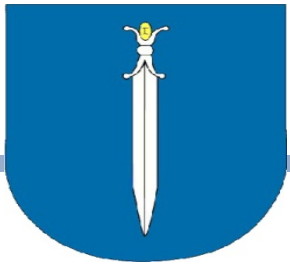
- **un projet prometteur qui permet de créer sur le territoire communal une infrastructure moderne répondant aux attentes d'un tourisme actuel.**



Pourquoi ?

Une gestion professionnelle

- **Gestion efficiente et développement harmonieux**
 - **Surfaces de détente et de loisirs augmentée**
 - **Accès à un plus grand nombre**
 - **Garantie financière**
 - **Infrastructure (Glamping) avec une réelle plus-value à l'économie locale.**
 - **Améliorer les conditions des résidents**
 - **Rendement financier intéressant garanti**
- **Un savoir-faire professionnel**
 - **Un réseau et une expérience dans le domaine**
 - **Une adaptation rapide aux changements**
 - **Renommée et de la reconnaissance du gestionnaire**
 - **Service de premier choix**
 - **Sentiment d'être accueilli «chez lui».**
 - **Le TCS, association suisse à but non-lucratif, structuré en sections cantonales, nous est apparu comme un partenaire fiable et compétant**

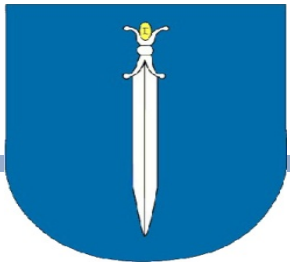


La population laténienne

- Une surface disponible de près de 2800 m² supplémentaire
- Bénéficiaire des nouvelles infrastructures touristiques
- Une zone Celtique animée

Finances

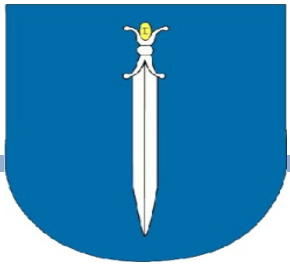
- Un investissement de 2,4 million dans les infrastructures souterraines propriétaire de la commune
- Un rendement de 5% sur la valeur au bilan du camping y compris les 2,4 millions d'investissement correspond à un très bon placement.
- Ce rendement correspond au 240'000.- versé pour le DDP
- Une somme de 30'000.- supplémentaire est encaissée comme apport pour l'entretien de la zone publique
- Dans ce montant, nous pourrions ajouter le gain de 1 à 1,5 EPT qui ne sera plus à notre charge soit un montant de 100 à 150'000.-
- La garantie de toucher ces montants, indexés, sur toute la durée du DDP quel que soit les résultats d'exploitation du camping.
- En cas de dépassement du chiffre d'affaire annuel de 2 millions, 5% de ce dépassement nous reviendra



Partenariat

Les résidents actuels

- **Le TCS investira 2,9 millions**
- **Il assumera tous les coûts liés à l'entretien, rénovation et autres des infrastructures présentés sur la surface du DDP**
- **Il assurera la gestion du port ainsi que son entretien.**
- **Il proposera un contrat de travail à la personne qui travaille actuellement sur le site. Le responsable du camping prendra lui sa retraite à la fin de la saison 2021.**
- **La mise en œuvre de solutions techniques, matérielles et organisationnelles seront proposées pour permettre aux résidents actuels de vivre au mieux ce changement**
- **Cette situation nous préoccupe au plus au point et des solutions de rechange seront, dans la mesure du possible, proposées.**
- **Un soutien dans le cadre du déplacement ou de l'élimination des vieilles infrastructures sera mis en place.**
- **Les locataires sont informés bien avant les délais légaux. Au vu des discussions et réflexions menées depuis de nombreuses années, imaginer un départ devait faire partie des risques à envisager. Le bail signé le mentionne expressément.**



«Biodiversité»

Conclusions

- **Il y a effectivement quelques haies qui séparent les parcelles. Malheureusement le type de plantes qui peuplent ces haies ne sont pas toutes des essences propices à la biodiversité !**
- **L'aménagement futur des parcelles résidents et de passage devra être visuellement attractif tant pour les yeux humains que pour les oiseaux, insectes et papillons. Personne ne viendra passer ses vacances dans un désert de goudron!**
- **Promouvoir un camping qui ne respecte pas les critères écologiques actuels serait un suicide commercial.**
- **Un projet qui met en valeur un site extraordinaire**
- **Une identité en lien avec l'histoire du site**
- **Un partenaire de confiance**
- **L'aboutissement d'un long travail qui portera ses fruits jusqu'à la prochaine génération de Laténiennes et Laténiens.**



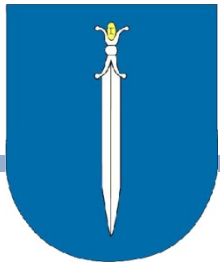
Objectifs

**Assainissement
du
port de La Ramée**

ENTRETENIR

ASSAINIR

SECURISER



Situation actuelle

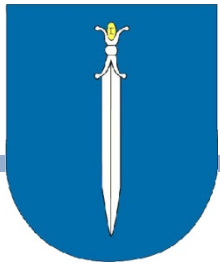
Nombre de places :

- **40 boucles (38 exploitables car 2 sont ensablées)**

Dimensions :

- Longueur disponible entre 600 et 750 cm
- Tous les bateaux peuvent avoir une largeur de 230cm (largeur disponible de 278 cm par place soit 111m d'amarrage disponible)

Il y a actuellement 5 dérogations permettant une largeur de bateau de 250 cm



Projet: Pas d'agrandissement

Nombre de places :

- **40 boucles**

Le projet permet:

- **Clarifier les dimensions des embarcations en fonction de leurs positions.**
- **Ne pas augmenter le nombre de places d'amarrage**
- **Permettre une utilisation plus rationnelle du port.**

Petit rappel:

- Une place dessinée à 305 cm de large = largeur de bateau de 250 cm maximum.
- Une place dessinée à 270 cm de large = largeur de bateau de 230 cm maximum.
- La longueur disponible reste fixée entre 600 et 750 cm

=

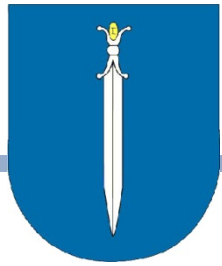


Financement

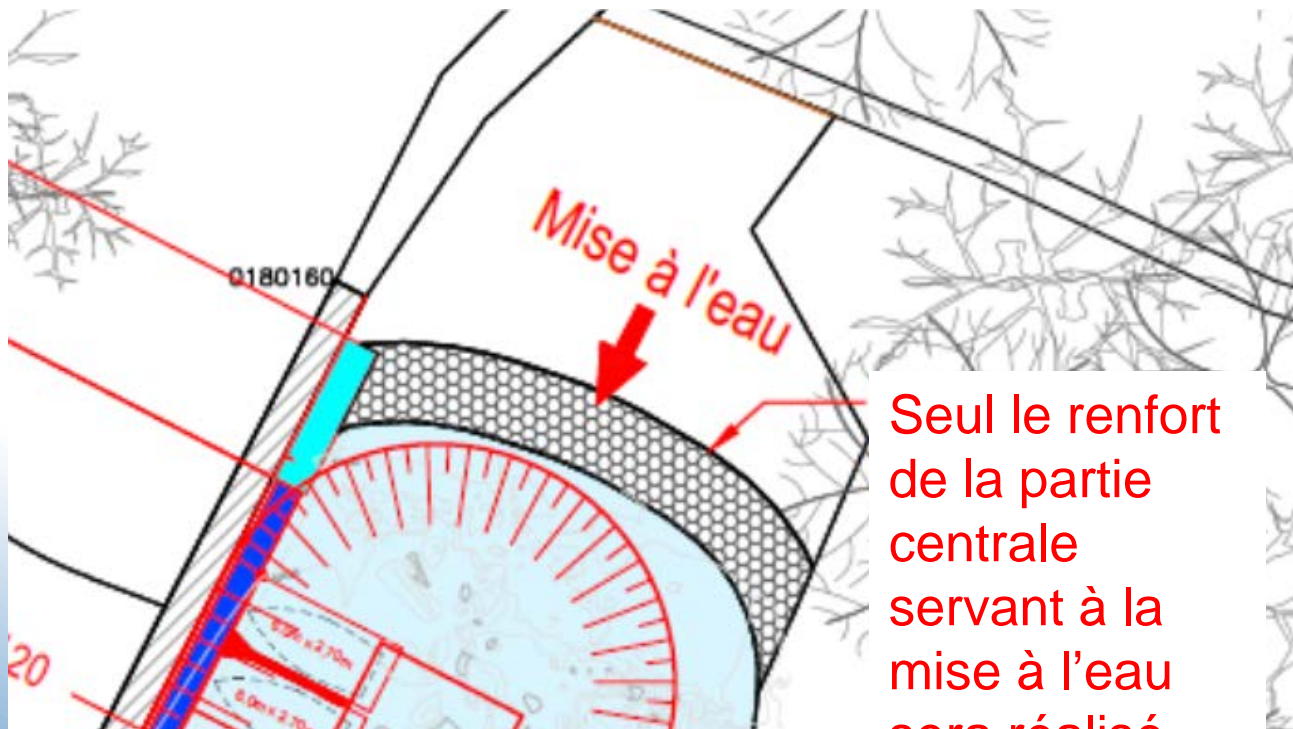
- Le financement est assuré par un **fond alimenté par les locataires**
- **Les habitants ne payent absolument rien** pour ce projet

Dragage

- L'accumulation de sédiment demande un **dragage régulier effectué tous les 10 ans.**
- Le **tirant d'eau du port sera le même que lors du curage de 2009** soit un fond de port à 427m



Renfort du talus de mise à l'eau



Seul le renfort de la partie centrale servant à la mise à l'eau sera réalisé.



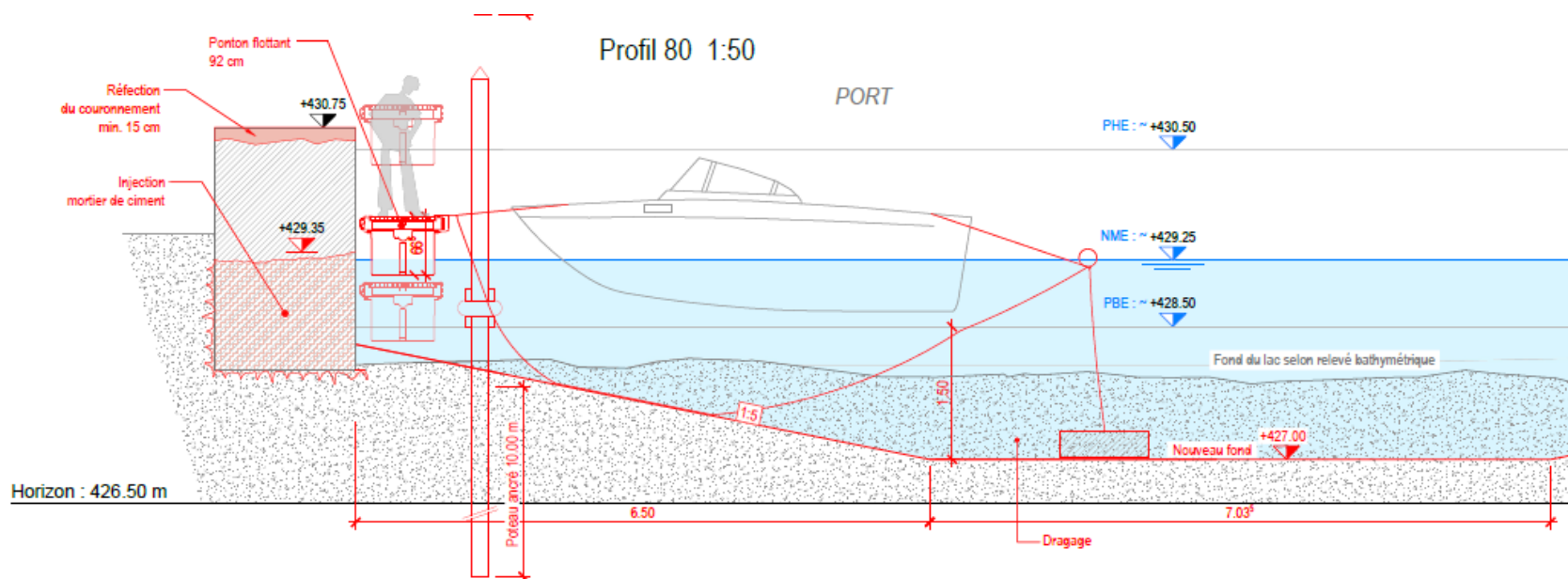
Type de ponton



- Les 9 pieux de fixation des pontons dépasseront la hauteur du môle de maximum 1 m et non de 2 m comme proclamé dans les articles publiés dans le bulletin des communes !
- Le choix du bois répond à votre souhait. Il respectera les normes FSC, élément clé pour le respect d'exploitation forestière respectueuse.



Plan profil



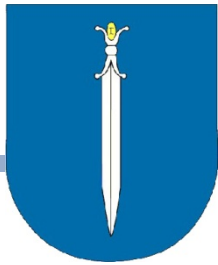
Les poteaux seront enfoncés de ~3 m dans le fond du port et seront de ~1m plus haut que le môle



Signalisation nocturne

- Les feux de signalisation d'entrée du port seront alimenté par de **l'énergie solaire**.
- Le type feu doit encore être défini avec l'autorité compétente (ONI, art 38 al3)
- L'objectif est d'obtenir la pose d'un feu de signalisation d'entrée sécuritaire de luminance réduite

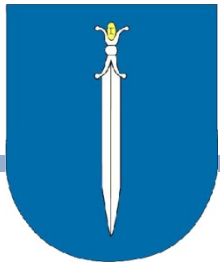




Un plus pour nos locataires

Les autres améliorations

- confort des usagers
 - Un nouveau règlement (plus de dérogation)
 - Un accès aux embarcations amélioré
 - La sécurité des conditions d'amarrage
 - La sécurité lors des accès nocturne
- Une nouvelle gestion d'hivernage des bateaux **supprimera le stockage des remorques. Cette surface, restituée à la nature, améliorera concrètement l'aspect du lieu**
 - **Diminution des accès-voitures jusque-là nécessaires aux locataires des places de port.**
 - **Le principe d'amarrage des bateaux à la digue doit être abandonné afin de préserver celle-ci une fois réparée.**
 - L'amarrage des bateaux à un ponton flottant permettra **d'éliminer tous les éléments vétustes, inesthétiques, voire dangereux pour certains, qui occupent la digue actuellement.**



Conclusions

- **Investissent payé par les locataires et non à la charge des citoyens**
- **Pas d'agrandissement du port, travaux d'entretien et de sécurisation**
- **Retrait des éléments inesthétique et perturbateur (rampe en béton, échelles vétuste et dangereuse, pneus, remorques, etc...)**
- **Le projet proposé améliorera la sécurité des utilisateurs et apportera une plus-value esthétique avec la réelle préoccupation de préserver l'identité de ce site.**

MERCI DE VOTRE ATTENTION